

2026-2031
Procès-verbal n° 2b de la séance ordinaire du Conseil général
du jeudi 28 mai 2026,
à la salle de l'Hôtel cantonal, place de l'Hôtel-de-Ville 2

Présidence: Jean-Noël Gex

Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 19.32 heures.

Présence de 63/80 membres du Conseil général et de 5/5 membres du Conseil communal.

Excusés-es (17): Léo Bulliard, Anne-Elisabeth Cattaneo-Python, Margaret Collaud, Jérôme Epiney, Raphaël Fessler, Jérémie Fonjallaz, Ana Teresa Fontes Martins, Liliane Galley, Camille Goy, Véronique Grady, François Ingold, David Krienbühl, Grégoire Kubski, Claudio Rugo, Léo Sapia, Jean-Daniel Schumacher et Ludivine Tissot.

Absents-es: -

Scrutateurs-rices: Vanessa Cojocaru, Gérald Collaud, Sophie Delaloye, Johan Dick, Océane Gex et Monica Mendez.

Secrétariat: David Stulz, Mathieu Maridor et Nathalie Marvardi-Bürgy.

Assistance technique: Vincent Haymoz, Thierry Vidmer et Thibault Luyet.

Le président. M. le syndic, Mme la vice-syndique, Mmes les conseillères communales, M. le conseiller communal, Mme la vice-présidente, chers-ères collègues, j'ai le plaisir de vous saluer d'ouvrir cette séance de relevée de notre première séance ordinaire de la législature. Je salue également les membres de l'administration communale, le public, ainsi que les représentants-es de la presse.

1. Communications du président

Le président.

A. Je vous donne la liste des personnes excusées ce soir. (cf. supra).

B. Conformément à l'article 55 du RCG, les temps de parole sont toujours fixés comme hier soir:

- 1 minute pour l'expression de votre satisfaction ou insatisfaction en lien avec les rapports finals ou les réponses aux questions;
- 3 minutes pour tous les autres objets à l'ordre du jour.

Sont exceptées de ces limitations les interventions du Conseil communal.

C. Je rappelle également que, conformément à l'article 13 du RCG, les membres du Conseil général sont tenus, lorsqu'ils s'expriment en plénière sur un sujet lié à un intérêt particulier, de signaler cet intérêt au préalable.

D. Enfin, je rappelle l'article 74 du RCG concernant la dignité des débats et le maintien de l'ordre: "Les membres veillent à maintenir entre eux les égards qu'exige leur fonction. Ils usent de la réserve nécessaire propre à sauvegarder un déroulement harmonieux de la séance".

8. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 182 (2021-2026) de Fanny Delarze (PS) et Samuel Jordan (PS) intitulé "Demande d'étudier la possibilité d'installer une "Récupérette" - soit un dépôt d'échange et de réutilisation d'objets - à la déchetterie communale des Neigles"

Jordan Marine, directrice du Génie civil, de l'environnement et de l'énergie.

cf. annexe.

Le postulat demande d'étudier la création, à la déchetterie des Neigles, d'un espace de dépôt et de réutilisation d'objets encore utilisables, accessible gratuitement à la population. Les auteurs mettent en avant, avec raison, les bénéfices écologiques d'un tel projet – prolongation de la durée de vie des objets, réduction des déchets et de la production de biens neufs – ainsi que ses avantages sociaux, notamment pour les personnes ayant des difficultés financières ou souhaitant adopter un mode de vie plus sobre.

Le Conseil communal rappelle d'abord que cette réflexion n'est pas nouvelle. La question de la réutilisation d'objets et de l'utilisation des espaces aux Neigles avait déjà été soulevée dans plusieurs interventions précédentes, notamment un postulat en 2018, une question en 2022 et un autre postulat en 2024 portant sur l'occupation du site.

Sur le fond, le Conseil communal reconnaît l'intérêt du principe de réemploi et de réutilisation des objets. Toutefois, il souligne que le site des Neigles est déjà fortement utilisé et qu'aucun espace disponible ne permet actuellement d'y aménager une récupérette.

Plutôt que de créer une nouvelle structure sur place, la Ville a développé plusieurs partenariats avec des acteurs existants actifs dans le réemploi:

- Vélafrica pour la récupération et la réparation de vélos;
- Case à stock pour le prêt d'objets;
- l'OSEO pour une mini-ressourcerie;
- ainsi qu'une étagère à livres déjà présente sur le site des Neigles.

La Ville souligne également sa collaboration avec Coup d'Pouce et Emmaüs. Selon le Conseil communal, ces structures ont non seulement une dimension écologique, mais aussi une mission sociale que ne pourrait pas remplir une récupérette installée à la déchetterie. Il estime aussi important d'éviter de créer une concurrence avec ces acteurs déjà bien implantés.

Le Conseil communal met ensuite en avant les limites géographiques des Neigles: le site est excentré, difficilement accessible en transports publics et réservé aux habitants·es de la ville de Fribourg. À l'inverse, les structures situées directement en ville permettent de toucher un public plus large, y compris des personnes ne disposant pas de voiture ou venant d'autres communes.

En conclusion, le Conseil communal considère que l'idée d'une récupérette est pertinente sur le principe, mais qu'il est préférable de soutenir et renforcer les collaborations avec les structures déjà présentes dans le tissu urbain plutôt que de créer un nouvel espace aux Neigles. Il précise néanmoins que la déchetterie reste ouverte à de nouveaux partenariats, notamment avec le collectif La Fabrique, avec lequel des discussions sont en cours.

Enfin, la Ville rappelle que son futur règlement sur la gestion des déchets prévoit d'inscrire une politique de préservation des ressources et de promotion du réemploi. Dans cette logique, le Conseil communal estime qu'un critère essentiel pour une éventuelle récupérette est sa proximité avec les utilisateurs·rices potentiels·les: les projets soutenus devraient donc être situés directement dans le tissu urbain afin de favoriser l'accès et l'utilisation des objets réemployés.

Delarze Fanny (PS). Je remercie le Conseil communal pour cette réponse et ces informations. Nous nous réjouissons de constater que la Ville soutient déjà plusieurs initiatives de réemploi et de redistribution d'objets.

Nous ne sommes cependant pas satisfaits·es de cette réponse et regrettons que la question de l'accès gratuit à certains biens du quotidien ne soit pas réellement abordée. Aujourd'hui encore, de la vaisselle, des casseroles, des ustensiles de cuisine, des outils, des lampes ou du matériel scolaire en bon état et en grande quantité sont jetés alors qu'ils pourraient connaître une seconde vie. Pour les personnes en situation de précarité comme pour celles qui ont choisi un mode de consommation sobre, l'accès à des objets qui étaient voués à être jetés ne devrait pas passer par un achat, même à prix réduit.

Le caractère excentré de la déchetterie ne nous paraît pas constituer uniquement un inconvénient. Une GiveBox d'OSEO ou une récupérette de taille modeste aux Neigles permettrait précisément de sensibiliser les personnes qui viennent s'y débarrasser d'objets, en leur offrant une alternative immédiate à leur élimination. La déchetterie est aussi un lieu privilégié pour promouvoir le réemploi et la sobriété matérielle au public cible.

Le postulat n° 182 est ainsi liquidé.

9. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 186 (2021-2026) de Grégory Grin (PLR et indépendants), Véronique Grady (PLR et indépendants), Monica Mendez (Vert·e·s) et Florian Müller (PS) intitulé "Demande d'étudier la faisabilité d'un programme pour encourager l'économie circulaire et réduire les déchets à Fribourg"

Jordan Marine, directrice du Génie civil, de l'environnement et de l'énergie.

cf. annexe.

Je vous rassure tout de suite, je vais vous épargner la lecture des 10 pages de la réponse élaborée par mes services avec soin, et vous propose donc un résumé de cette réponse.

Le Conseil communal partage le constat du postulat: la réduction des déchets et le développement de l'économie circulaire sont des enjeux importants, à la fois écologiques et économiques.

La réponse rappelle toutefois que le cadre légal est en pleine évolution, tant au niveau cantonal que fédéral, avec plusieurs révisions en cours sur la gestion des déchets, les emballages et la responsabilité des producteurs. La Ville estime donc important de coordonner ses actions avec ces évolutions plutôt que de développer des dispositifs isolés.

Le Conseil communal souligne également que plusieurs démarches sont déjà en cours dans le cadre du plan climat communal et de la stratégie durabilité de la Ville. On peut notamment citer:

- les laboratoires climat et durabilité,
- les actions de sensibilisation,
- les ateliers et événements autour du réemploi et de la réduction des déchets,
- le soutien à certaines associations actives dans la réparation ou la réutilisation,
- ainsi que différents projets pilotes, notamment sur la valorisation des déchets alimentaires.

Concernant les propositions concrètes du postulat, le Conseil communal indique qu'il ne souhaite pas multiplier les campagnes ou créer de nouvelles structures parallèles, mais plutôt renforcer et coordonner les dispositifs existants.

Une priorité particulière est donnée aux déchets organiques, qui représentent encore une part importante des sacs poubelle. C'est dans cette logique qu'un projet pilote de collecte des restes alimentaires est actuellement testé dans le quartier Jura-Torry, avec des perspectives de valorisation énergétique via la STEP des Neigles.

La Ville précise également qu'elle entend continuer à soutenir l'innovation, améliorer la collecte sélective et renforcer l'information à la population, notamment à travers des outils déjà existants.

Enfin, le Conseil communal considère que les enjeux de l'économie circulaire sont désormais intégrés de manière transversale dans les politiques communales, en particulier dans le plan climat, et estime donc que le postulat peut être liquidé.

Müller Florian (PS). J'ai le plaisir de vous lire notre réponse, rédigée principalement par notre collègue Véronique Grady.

Nous tenons à remercier le Conseil communal pour sa réponse étayée à notre postulat.

Nous prenons acte que l'économie circulaire est intégrée dans plusieurs politiques communales et que différentes actions sont déjà engagées. À la suite de nombreuses interventions de notre plénum sur cette question, nous saluons le fait que la Ville de Fribourg entende enfin donner la priorité à la collecte des déchets biogènes ménagers. Le rapport le rappelle à juste titre: ces déchets représentent un potentiel important de revalorisation.

Cela dit, notre satisfaction reste nuancée. Le postulat demandait d'étudier la faisabilité d'un programme concret, participatif et incitatif pour réduire les déchets et encourager l'économie circulaire. Or, la réponse ressemble davantage à un état des lieux qu'à un véritable programme d'action. Il manque encore une vision opérationnelle lisible, avec des priorités, un calendrier, des moyens, des objectifs mesurables et une communication claire à la population et aux acteurs économiques. Nous prenons donc acte de la liquidation du postulat, mais avec une attente claire: que ces démarches débouchent sur des mesures visibles, coordonnées et suivies dans le temps. L'économie circulaire ne doit pas rester une somme d'initiatives dispersées, mais devenir une politique communale identifiable.

Le postulat n° 186 est ainsi liquidé.

10. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 189 (2021-2026) de Sophie Delaloye (PS), Véronique Grady (PLR et indépendants), Grégory Grin (PLR et indépendants) et Nicolas Violi (PS) intitulé "Demande au Conseil communal d'étudier la possibilité de mettre sur pied des 'Journées du matrimoine'"

Ballmer Mirjam, directrice de la Culture.

cf. annexe.

Je ne vais pas non plus vous lire toute la réponse que vous avez reçue déjà il y a quelques jours, mais vous avez vu que deux types d'organisations pour des journées du matrimoine pourraient être développées et que le Conseil communal estime qu'un tel événement a pleinement sa place en ville de Fribourg. Il souhaite réunir les différents partenaires concernés par un tel projet, le Service des biens culturels de l'Etat, l'Université, les Services urbanisme et architecture, enfance, écoles et cohésion sociale, etc., afin d'évaluer le type d'organisation souhaitable et, par voie de conséquence, le type de soutien que pourrait apporter la Ville de Fribourg.

En conclusion, le Conseil communal est favorable au principe d'une manifestation valorisant le matrimoine fribourgeois et analysera un projet qui détaille les modalités de mise en œuvre les plus appropriées, selon les priorités du programme de législature et les moyens financiers de la Ville à futur.

Delaloye Sophie (PS). Waouh, il faut l'avouer: nous ne nous attendions pas à une note aussi positive, mais plutôt à devoir y mettre quelques bémols. Un grand merci au Conseil communal d'avoir donné un écho favorable à notre postulat et de partager pleinement l'objectif de mieux mettre en lumière une partition trop longtemps restée en sourdine: celle des femmes qui ont contribué à l'histoire et à la culture de notre ville.

Nous saluons également la volonté de réunir les partenaires concernés afin d'évaluer la forme la plus appropriée de cette manifestation. Cette approche donne, à nos yeux, le bon tempo.

Nous nous réjouissons désormais que cette initiative puisse rapidement se concrétiser à Fribourg, puis y trouver son rythme.

En toute transparence, ce texte, comme celui du postulat original, a été conçu à deux, et en l'absence de Véronique Grady, je prends la parole en notre nom commun.

Le postulat n° 189 est ainsi liquidé.

11. Décision quant à la transmission des postulats:

Le président. Lors de ses séances du 4 mars et du 13 mai 2026, le Bureau a unanimement qualifié les objets parlementaires à l'ordre du jour comme tels et les a jugés recevables.

Je donne d'abord la parole à M. le syndic pour exprimer le point de vue du Conseil communal au sujet de la recevabilité des objets parlementaires figurant à l'ordre du jour.

Moussa Elias, syndic. Pour l'intégralité des postulats traités ce soir, le Conseil communal partage l'avis du Bureau et les considère comme recevables et ne s'oppose pas à la transmission de ces derniers.

Je propose d'arrêter ma prise de parole sur ce point-là, et tout ce que je viens de dire vaut donc pour l'intégralité des postulats qui seront traités ultérieurement.

Le président. À qui puis-je donner la parole pour une éventuelle contestation de recevabilité de l'un ou l'autre des postulats?

La parole n'étant pas demandée, nous pouvons directement passer aux votes quant à la transmission de ces objets parlementaires. Le Conseil communal s'étant déjà prononcé sur la recevabilité des objets parlementaires, je passerai directement la parole aux auteurs·rices des postulats.

- n° 241 (2021-2026) de Léo Tinguely (PS) et François Yerly-Brault (Vert·e·s)
intitulé: "Equiper la STEP de Fribourg d'une installation de captage de CO₂"

Tinguely Léo (PS). La Ville de Fribourg a fait le choix de la responsabilité en se fixant pour objectif d'atteindre la neutralité carbone d'ici 2047 et, il faut le dire, cela ne se fera pas sans baisser drastiquement nos émissions de CO₂, celles de nos transports, celles de nos logements ou encore celles de notre alimentation. Malgré les changements d'envergure que cela nécessite pour notre système et notre mode de vie, il est des émissions qu'il va être compliqué, voire tout bonnement, quasiment impossible d'éliminer totalement. C'est notamment le cas de celles des stations d'épuration (STEP), qui continueront de générer des émissions lors du traitement des eaux usées et des déchets.

Partout dans le monde, les technologies de captage du CO₂ sont en plein développement. Elles consistent à récupérer le CO₂ là où il est produit, à le concentrer puis à le stocker ou à le valoriser, au lieu de le relâcher dans l'atmosphère.

En Suisse, des collectivités ont déjà fait le pas, comme à Genève où les Services industriels ont équipé une STEP capable de capter environ 1'500 tonnes de CO₂ par année. Alors, comment ça

fonctionne concrètement? Je vous le fais simple, dans la STEP on a des boues qui fermentent et qui produisent du biogaz et, même si ce biogaz est valorisé comme énergie renouvelable, il produit du CO₂. L'idée d'une technologie de captage, c'est que ce CO₂ va ensuite passer dans un filtre juste au-dessus qui va le comprimer, le refroidir et le refroidir tellement jusqu'à le rendre liquide. Pour finir, ce gaz liquide va être injecté pour être fixé dans du ciment pour plusieurs centaines de millions d'années et ainsi être recyclé, notamment en matériaux de construction. Ça, c'était un peu l'instant "C'est pas sorcier". Pour toutes explications techniques complémentaires, je vous redirige vers mon collègue physicien Marc Vonlanthen, qui saura vous expliquer ça bien mieux que moi.

Ce que François Yerly-Brault, co-auteur de ce postulat, et moi pouvons en revanche vous dire, c'est que si nous voulons atteindre nos objectifs climatiques, nous devons agir sur deux fronts en même temps: réduire massivement nos émissions à la source en restant tout autant ambitieux et traiter en parallèle les émissions résiduelles incompressibles. Le captage est un outil complémentaire pour traiter les émissions qui demeureront malgré tous nos efforts. Ce que nous demandons, c'est que la Ville examine sérieusement une option déjà explorée ailleurs en Suisse. Et, vous l'aurez compris, nous serions très heureux de pouvoir compter sur votre soutien. Je vous en remercie.

Casazza Raphaël (PLR et indépendants). Tout d'abord, je déclare mes liens d'intérêts: je suis directeur du bureau d'ingénieurs Triform qui est mandaté par la Ville notamment sur le nouveau projet de traitement des micropolluants à la STEP.

Le groupe PLR et indépendants soutient ce postulat et suggère de prendre en considération les points suivants:

- Envisager un partenariat avec l'école d'ingénieurs HEIA de Fribourg (par exemple, via des travaux de bachelor/master, collaboration scientifique, etc.) ou d'autres écoles.
- Le postulat cite la STEP d'Aire des SIG à Genève qui teste une installation pilote de captage de CO₂. Pour info, la STEP de Berne a également aussi une installation en service depuis 2024. Il est suggéré de contacter la société Neustark qui travaille sur ces deux projets et qui possède donc déjà de quelques années d'expérience.
- Par ailleurs, une telle installation nécessitera un peu de place et cela démontre la pertinence et la nécessité de déménager les activités de la Voirie et de l'Edilité, car la STEP ne dispose quasiment plus de place libre disponible sur le site des Neigles. Dans ces conditions, il convient de saluer les exploitants-es de SINEF pour leur travail pas toujours facile et évident.
- Pour terminer, en parlant d'émissions CO₂, il est rappelé que la STEP émet, surtout dans la biologie, du protoxyde d'azote (N₂O) qui est un puissant gaz à effet de serre, et qu'il convient de faire des efforts également pour limiter au maximum ces émissions.

Vote

Le Conseil général décide, par 57 voix contre 0 et 4 abstentions, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 241 de Léo Tinguely et François Yerly-Brault.

Ont voté en faveur de la transmission: 57 Altermatt Bernhard (Le Centre/PVL), Asticher Lisa (PS), Berset Christel (PS), Cardoso de Matos-Berger Denise (PS), Casazza Raphaël (PLR et indépendants), Cattin Kuster Josée (Vert-e-s), Chauderna Margot (Vert-e-s), Cheda Béa (CG), Cojocar Vanessa (DAS · WAS), Collaud Gérald (CG), Coursin Attila (DAS · WAS), Cuccu Alessandro (Le Centre/PVL), de Weck Antoinette (PLR et indépendants), Delaloye Sophie (PS), Delarze Fanny (PS), Dick Johan (UDC), Dietsche Emma (PS), Ferreira Neuza (PS), Gauch Loïc (UDC), Gerber Sonja (PS), Gex Jean-Noël (PLR et indépendants), Gex Océane (PLR et indépendants), Gremaud Thomas (PS), Jolissaint Robin (PS), Jordan Samuel (PS), Jordan Simon (CG), Kohler Valérie (Le Centre/PVL), Kolly Alban (UDC), Maillard Sandy (DAS · WAS), Mauron Valentine (Vert-e-s), Mendez Monica (Vert-e-s), Miche François (PS), Mosoba Immaculée (PS), Müller Florian (PS), Nobs Elisa (CG), Noll Bettina (Vert-e-s), Pauchard Marc (UDC), Peiry Folly Sébastien (DAS · WAS), Perriard

2026-2031 – Procès-verbal n° 2b de la séance ordinaire du Conseil général
du 28 mai 2026

Anne (DAS · WAS), Perritaz Pierre-Alain (PS), Pfister Vincent (CG), Renz Nicolas (UDC), Revaz Caroline (Le Centre/PVL), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG), Ruffieux David (Vert-e-s), Sacerdoti Alexandre (Le Centre/PVL), Tinguely Léo (PS), Truong Isabelle (CG), Uldry José (UDC), Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL), Vonlanthen Marc (PS), Waeber Célestine (DAS · WAS), Wicht Pascal (UDC), Woeffray Laurent (PS), Wyss Lisa (DAS · WAS), Yerly-Brault François (Vert-e-s), Zurich Simon (PS)

Ont voté contre la transmission: 0

Se sont abstenus: 4 Butty Revaz Anne (Le Centre/PVL), de Reyff Charles (Le Centre/PVL), Feyer Nicolas (Le Centre/PVL), Liaudat Marika (Le Centre/PVL)

- n° 245 (2021-2026) de Nicolas Violi (PS), François Miche (PS), Fanny Delarze (PS) et Margot Chauderna (Vert-e-s) intitulé: "Demande d'étudier la possibilité de mettre en place un fonds ou une subvention des artistes de la ville permettant d'organiser des rencontres avec les classes du post-obligatoire"

Miche François (PS). À l'école obligatoire, de nombreux dispositifs permettent aux élèves de rencontrer des artistes et de découvrir la création contemporaine. Dès 16 ans, dans le post-obligatoire, ce lien avec la culture vivante s'arrête brutalement. Faute de moyens, les rencontres en petits groupes – celles qui permettent un vrai échange – deviennent l'exception, ou n'existent tout simplement pas.

Ce fossé est regrettable: il prive les jeunes d'un accès direct aux talents qui vivent et travaillent dans notre ville, et il freine la visibilité d'artistes fribourgeois-es pourtant reconnus-es.

Le postulat n° 245 propose de combler ce vide en créant un fonds ou une subvention municipale dédiée. L'idée est simple: avec un budget modeste, on pourrait financer une cinquantaine de prestations d'artistes résidant sur notre territoire, directement dans les classes du post-obligatoire.

Nous ne vous demandons pas aujourd'hui de voter un crédit, mais d'ouvrir la réflexion: comment la Ville de Fribourg peut-elle encourager ces rencontres, en complément de ce que fait le Canton? Je le rappelle: il s'agit d'un postulat pour étude.

Nous comptons sur votre soutien pour que nos artistes soient mieux connus-es, et pour que nos jeunes aient accès à la culture vivante d'ici et maintenant, pour un vrai échange à taille humaine.

Gex Océane (PLR et indépendants). Le groupe PLR et indépendants s'interroge sur l'opportunité de transmettre ce postulat.

D'une part, la question soulevée relève très largement du domaine de compétence cantonale, s'agissant de l'enseignement post-obligatoire. Nous peinons dès lors à identifier la marge de manœuvre réelle de la Ville dans ce domaine sans empiéter sur les compétences du Canton.

D'autre part, il convient de rappeler que de nombreuses initiatives similaires existent déjà, que ce soit dans le cadre de programmes culturels, de collaborations avec les établissements scolaires ou d'actions de médiation culturelle. La valeur ajoutée d'un nouveau dispositif spécifiquement communal nous semble donc peu démontrée à ce stade.

Enfin, et surtout, nous devrions réfléchir à la transmission de postulats dans le cadre des discussions que nous avons eues hier dans le contexte budgétaire actuel. Après la présentation des comptes déficitaires de l'ordre de CHF 21 millions, il nous paraît nécessaire de faire preuve de retenue et de cibler en priorité les dépenses relevant clairement des compétences et des besoins essentiels de la Ville.

Pour ces raisons, le groupe PLR et indépendants refusera la transmission de ce postulat.

Vote

Le Conseil général décide, par 32 voix contre 21 et 8 abstentions, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 245 de Nicolas Violi, François Miche, Fanny Delarze et Margot Chauderna.

Ont voté en faveur de la transmission: 32 Asticher Lisa (PS), Berset Christel (PS), Cardoso de Matos-Berger Denise (PS), Chauderna Margot (Vert-e-s), Cojocarú Vanessa (DAS · WAS), Coursin Attila (DAS · WAS), Delaloye Sophie (PS), Delarze Fanny (PS), Dietsche Emma (PS), Ferreira Neuza (PS), Gerber Sonja (PS), Gremaud Thomas (PS), Jolissaint Robin (PS), Jordan Samuel (PS), Maillard Sandy (DAS · WAS), Mendez Monica (Vert-e-s), Miche François (PS), Mosoba Immaculée (PS), Müller Florian (PS), Noll Bettina (Vert-e-s), Peiry Folly Sébastien (DAS · WAS), Perriard Anne (DAS · WAS), Perritaz Pierre-Alain (PS), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG), Ruffieux David (Vert-e-s), Sacerdoti Alexandre (Le Centre/PVL), Tinguely Léo (PS), Vonlanthen Marc (PS), Waeber Célestine (DAS · WAS), Woeffray Laurent (PS), Wyss Lisa (DAS · WAS), Zurich Simon (PS)

Ont voté contre la transmission: 21 Altermatt Bernhard (Le Centre/PVL), Butty Revaz Anne (Le Centre/PVL), Casazza Raphaël (PLR et indépendants), Cuccu Alessandro (Le Centre/PVL), de Reyff Charles (Le Centre/PVL), de Weck Antoinette (PLR et indépendants), Dick Johan (UDC), Gauch Loïc (UDC), Gex Jean-Noël (PLR et indépendants), Gex Océane (PLR et indépendants), Jordan Simon (CG), Kolly Alban (UDC), Liaudat Marika (Le Centre/PVL), Mauron Valentine (Vert-e-s), Nobs Elisa (CG), Pauchard Marc (UDC), Pfister Vincent (CG), Renz Nicolas (UDC), Uldry José (UDC), Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL), Wicht Pascal (UDC)

Se sont abstenus: 8 Cattin Kuster Josée (Vert-e-s), Cheda Béa (CG), Collaud Gérald (CG), Feyer Nicolas (Le Centre/PVL), Kohler Valérie (Le Centre/PVL), Revaz Caroline (Le Centre/PVL), Truong Isabelle (CG), Yerly-Brault François (Vert-e-s)

- n° 246 (2021-2026) de Robin Jolissaint (PS), Léo Tinguely (PS), Chloé Zainal (Vert-e-s), Jérémie Stöckli (Vert-e-s), Béa Cheda (CG), Ana Teresa Fontes Martins (Le Centre/PVL), Jean-Thomas Vacher (Le Centre/PVL) et Raphaël Casazza (PLR et indépendants) intitulé: "Soutenir et encourager la création de communautés énergétiques locales et autonomes"

Jolissaint Robin (PS). Ce postulat demande au Conseil communal d'étudier un soutien et un encouragement à la création de communautés énergétiques, locales, et autonomes.

Ces communautés reposent sur la consommation propre de l'énergie renouvelable produite par les consommateurs·rices et fonctionnent selon un principe d'auto-organisation. Une modification du cadre légal fédéral en début d'année a justifié le dépôt de ce postulat lors de la dernière séance ordinaire de notre Conseil.

Encourager des communautés énergétiques locales, c'est miser sur l'avenir et se protéger contre les crises énergétiques futures. Avec elles, notre réseau énergétique devient plus résilient. Il ne dépend plus des dynamiques géopolitiques car nous produisons sur place l'énergie dont nous avons besoin.

Par rapport à d'autres modèles de production d'énergie locale et renouvelable, qui sont complémentaires aux communautés énergétiques qui font l'objet de ce postulat, celles-ci ont la particularité d'être autonomes.

Gagner en autonomie permet à la population d'une part, de maîtriser les coûts et de s'affranchir de la fluctuation des prix du marché, et d'autre part, de ne pas dépendre d'un acteur unique, qu'il s'agisse d'un fournisseur prépondérant ou de l'État.

Par ailleurs, avec la baisse du prix de rachat de l'électricité par les énergéticiens, la possibilité de revendre son énergie à ses voisins-es offre une protection supplémentaire aux petits producteurs privés.

Concrètement, le soutien à ce modèle qui est demandé à la Ville, pourrait passer par la Permanence Energie et par les canaux de communication de la Ville. Il s'adresserait aux propriétaires, mais aussi aux locataires afin que ceux-ci et celles-ci puissent s'auto-organiser et présenter des projets auprès de leurs propres bailleurs.

J'en ai terminé et vous invite à soutenir le postulat, merci.

Vote

Le Conseil général décide, par 50 voix contre 8 et 2 abstentions, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 246 de Robin Jolissaint, Léo Tinguely, Chloé Zainal, Jérémie Stöckli, Béa Cheda, Ana Teresa Fontes Martins, Jean-Thomas Vacher et Raphaël Casazza.

Ont voté en faveur de la transmission: 50 Asticher Lisa (PS), Berset Christel (PS), Butty Revaz Anne (Le Centre/PVL), Cardoso de Matos-Berger Denise (PS), Casazza Raphaël (PLR et indépendants), Cattin Kuster Josée (Vert-e-s), Chauderna Margot (Vert-e-s), Cheda Béa (CG), Cojocar Vanessa (DAS · WAS), Collaud Gérald (CG), Coursin Attila (DAS · WAS), Cuccu Alessandro (Le Centre/PVL), de Reyff Charles (Le Centre/PVL), Delaloye Sophie (PS), Delarze Fanny (PS), Dietsche Emma (PS), Ferreira Neuza (PS), Feyer Nicolas (Le Centre/PVL), Gerber Sonja (PS), Gremaud Thomas (PS), Jolissaint Robin (PS), Jordan Samuel (PS), Jordan Simon (CG), Kohler Valérie (Le Centre/PVL), Liaudat Marika (Le Centre/PVL), Maillard Sandy (DAS · WAS), Mauron Valentine (Vert-e-s), Mendez Monica (Vert-e-s), Miche François (PS), Mosoba Immaculée (PS), Müller Florian (PS), Nobs Elisa (CG), Noll Bettina (Vert-e-s), Peiry Folly Sébastien (DAS · WAS), Perriard Anne (DAS · WAS), Perritaz Pierre-Alain (PS), Pfister Vincent (CG), Revaz Caroline (Le Centre/PVL), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG), Ruffieux David (Vert-e-s), Sacerdoti Alexandre (Le Centre/PVL), Tinguely Léo (PS), Truong Isabelle (CG), Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL), Vonlanthen Marc (PS), Waeber Célestine (DAS · WAS), Woeffray Laurent (PS), Wyss Lisa (DAS · WAS), Yerly-Brault François (Vert-e-s), Zurich Simon (PS)

Ont voté contre la transmission: 8 de Weck Antoinette (PLR et indépendants), Dick Johan (UDC), Gauch Loïc (UDC), Gex Océane (PLR et indépendants), Pauchard Marc (UDC), Renz Nicolas (UDC), Uldry José (UDC), Wicht Pascal (UDC)

Se sont abstenus: 2 Altermatt Bernhard (Le Centre/PVL), Gex Jean-Noël (PLR et indépendants)

- n° 247 (2021-2026) de Marie-Claire Rey-Baeriswyl (CG), Béa Cheda (CG) et Elisa Nobs (CG) intitulé: "Etudier l'aménagement de WC publics dans le quartier de Beaumont à Fribourg"

Cheda Béa (CG). Lors de rencontres informelles dans le quartier et lors de l'assemblée générale de l'Association des intérêts du quartier de Beaumont-Vignettaz-Monséjour (AIQBVM), plusieurs personnes ont soulevé la question de l'absence de sanitaires publics dans le quartier, et plus spécifiquement autour du terrain de sport en face de l'école de la Vignettaz. Ce terrain multifonctionnel est très fréquenté par des gens de tout âge qui profitent des installations sportives à disposition. Toutefois, d'après le site internet de la Ville, les toilettes publiques les plus proches se trouvent au kiosque de la Vignettaz. Pas très pratique pour soulager sa vessie entre deux parties de pétanque, et encore moins s'il faut s'y rendre avec une poussette et des enfants en bas âge, un déambulateur ou une chaise roulante.

Nous demandons donc une solution somme toute assez simple pour répondre à un besoin primaire de la population. Des synergies pourraient être trouvées avec la demande en cours pour une maison de quartier ou peut-être y a-t-il une possibilité d'accéder à des sanitaires existants, comme ceux de l'école de la Vignettaz. Des toilettes sèches pourraient également être envisagées en guise de transition en attendant une solution définitive. Il a toutefois déjà été soulevé lors de la dernière séance que ce quartier nécessite une attention particulière en matière de cohésion sociale. Le quartier sera en outre amené à grandir dans les prochaines

années. C'est pourquoi, il nous semble important de réfléchir à une solution en concertation avec la population concernée, l'AIQBVM ainsi que des partenaires professionnels (comme REPER, par exemple) afin de trouver une solution optimale qui prenne en compte les enjeux sanitaires, sociaux et environnementaux et qui garantisse des toilettes accueillantes et accessibles à tous·tes et en tout temps.

Vote

Le Conseil général décide, par 57 voix contre 3 et 1 abstention, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 247 de Marie-Claire Rey-Baeriswyl, Béa Cheda et Elisa Nobs.

Ont voté en faveur de la transmission: 57 Altermatt Bernhard (Le Centre/PVL), Asticher Lisa (PS), Berset Christel (PS), Butty Revaz Anne (Le Centre/PVL), Cardoso de Matos-Berger Denise (PS), Casazza Raphaël (PLR et indépendants), Cattin Kuster Josée (Vert·e·s), Chauderna Margot (Vert·e·s), Cheda Béa (CG), Cojocarú Vanessa (DAS · WAS), Collaud Gérald (CG), Coursin Attila (DAS · WAS), Cuccu Alessandro (Le Centre/PVL), de Reyff Charles (Le Centre/PVL), de Weck Antoinette (PLR et indépendants), Delaloye Sophie (PS), Delarze Fanny (PS), Dick Johan (UDC), Dietsche Emma (PS), Ferreira Neuza (PS), Feyer Nicolas (Le Centre/PVL), Gauch Loïc (UDC), Gerber Sonja (PS), Gex Jean-Noël (PLR et indépendants), Gex Océane (PLR et indépendants), Gremaud Thomas (PS), Jolissaint Robin (PS), Jordan Samuel (PS), Jordan Simon (CG), Kohler Valérie (Le Centre/PVL), Liaudat Marika (Le Centre/PVL), Maillard Sandy (DAS · WAS), Miche François (PS), Mosoba Immaculée (PS), Müller Florian (PS), Nobs Elisa (CG), Noll Bettina (Vert·e·s), Peiry Folly Sébastien (DAS · WAS), Perriard Anne (DAS · WAS), Perritaz Pierre-Alain (PS), Pfister Vincent (CG), Renz Nicolas (UDC), Revaz Caroline (Le Centre/PVL), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG), Ruffieux David (Vert·e·s), Sacerdoti Alexandre (Le Centre/PVL), Tinguely Léo (PS), Truong Isabelle (CG), Uldry José (UDC), Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL), Vonlanthen Marc (PS), Waeber Célestine (DAS · WAS), Wicht Pascal (UDC), Woeffray Laurent (PS), Wyss Lisa (DAS · WAS), Yerly-Brault François (Vert·e·s), Zurich Simon (PS)

Ont voté contre la transmission: 3 Kolly Alban (UDC), Mauron Valentine (Vert·e·s), Pauchard Marc (UDC)

S'est abstenue: 1 Mendez Monica (Vert·e·s)

- n° 248 (2021-2026) de Véronique Grady (PLR et indépendants) et Caroline Revaz (Le Centre/PVL) intitulé: "Passerelle pérenne entre l'ancien espace Boxal et bluefactory"

Revaz Caroline (Le Centre/PVL). Avant d'entrer dans le vif du sujet, je dois signaler un lien d'intérêts. Ma co-postulante, Véronique Grady, est communication manager chez Bluefactory Fribourg-Freiburg SA (BFF SA), la société propriétaire du site de bluefactory.

Ce postulat part d'un constat simple. En 2022, le Conseil général a voté un crédit de CHF 328'500.- pour installer une passerelle provisoire au Passage du Cardinal. Cette passerelle doit permettre un franchissement sécurisé des voies CFF, entre l'ancien espace Boxal et le site de bluefactory. Or, dans sa réponse à la question n° 317 de la législature 2021-2026, le Conseil communal nous a appris que cette passerelle ne pourra pas être posée avant 2027, en raison des contraintes du chantier CFF.

Nous nous retrouvons donc dans une situation particulière: un crédit voté, une passerelle qui ne peut pas être installée avant plusieurs années, et une attente de connexion entre deux quartiers en développement. Dans ce contexte, la question s'impose d'elle-même: plutôt que d'installer avec plusieurs années de retard une structure provisoire, ne vaudrait-il pas mieux étudier la possibilité d'une solution plus durable?

Notre postulat propose d'aller plus loin. Il s'agit d'examiner si le crédit voté peut servir non seulement à la passerelle provisoire, mais également à financer les études d'une structure plus définitive. Nous souhaitons aussi que soit examinée l'opportunité de créer un aménagement qui contribue à la mise en valeur du lieu. Une passerelle peut être purement fonctionnelle, mais elle peut également devenir un repère, un élément identitaire pour ce site chargé d'histoire. Le

wagon-passerelle n'est qu'une piste parmi d'autres; c'est précisément le rôle de l'étude d'évaluer si elle est pertinente.

Notre demande reste mesurée. Nous demandons au Conseil communal d'analyser les contraintes du chantier CFF, la faisabilité technique, les questions d'accessibilité et de sécurité, les coûts, et les possibilités de partenariat, notamment avec l'Association régionale de la Sarine.

Par la transmission de ce postulat, le dernier de la législature 2021-2026, nous demandons par conséquent l'étude de la meilleure option à disposition. Je vous remercie.

Collaud Gérald (CG). Je reste dubitatif entre une passerelle qui a peut-être un peu de retard mais qui pourra être réalisée en principe en 2027 et puis une passerelle "définitive" qui va demander des études, qui vont prendre du temps ou qui vont demander de l'argent. Mon cœur penche plutôt sur la passerelle provisoire et on sait que les passerelles ou les éléments provisoires peuvent durer un temps relativement long. On aura le temps à ce moment-là de refaire une étude pour une passerelle définitive si nécessaire.

Mendez Monica (Vert-e-s). Notre groupe émet également des réserves quant à la transmission de ce postulat. Il y est demandé d'utiliser le crédit d'investissement déjà voté pour l'étude conjointe d'une passerelle provisoire et de la structure définitive. Pour notre groupe, cette requête est délicate et dépasse le cadre de l'outil politique en question car il n'est pas possible d'utiliser un crédit d'investissement prévu pour autre chose que le projet initial. Ceci constituerait également une remise en question d'un vote du Conseil général. Il y a là pour nous une limite qui nous amène à considérer la pertinence d'une transmission.

Malgré tout, les postulants-es ont raison de souhaiter voir les choses s'accélérer pour ce secteur. Nous sommes d'avis qu'un aménagement plus sécurisé et agréable devient indispensable. De manière générale, l'articulation des passages entre le quartier de Beaumont, longtemps considéré comme quartier satellite et ceux de bluefactory et de Pérolles, mérite une réflexion approfondie. Nous soutenons la volonté d'investir dans un aménagement plus inclusif pour les habitants-es et pour les touristes.

Parce qu'il demande d'utiliser un crédit d'investissement pour autre chose que le projet initialement prévu, le groupe des Vert-e-s ne transmettra pas le postulat tel que présenté mais nous recommandons activement au Conseil communal de se pencher sur cet enjeu pour les trois quartiers concernés dans le courant de cette législature.

Vote

Le Conseil général refuse, par 31 voix contre 16 et 14 abstentions, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 248 de Véronique Grady et Caroline Revaz.

Ont voté en faveur de la transmission: 16 Altermatt Bernhard (Le Centre/PVL), Butty Revaz Anne (Le Centre/PVL), Casazza Raphaël (PLR et indépendants), Cuccu Alessandro (Le Centre/PVL), de Reyff Charles (Le Centre/PVL), de Weck Antoinette (PLR et indépendants), Delarze Fanny (PS), Feyer Nicolas (Le Centre/PVL), Gex Jean-Noël (PLR et indépendants), Gex Océane (PLR et indépendants), Jordan Samuel (PS), Kohler Valérie (Le Centre/PVL), Liaudat Marika (Le Centre/PVL), Revaz Caroline (Le Centre/PVL), Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL), Zurich Simon (PS)

Ont voté contre la transmission: 31 Berset Christel (PS), Cardoso de Matos-Berger Denise (PS), Cattin Kuster Josée (Vert-e-s), Chauderna Margot (Vert-e-s), Cheda Béa (CG), Cojocar Vanessa (DAS · WAS), Collaud Gérald (CG), Coursin Attila (DAS · WAS), Dick Johan (UDC), Gauch Loïc (UDC), Gremaud Thomas (PS), Jolissaint Robin (PS), Jordan Simon (CG), Kolly Alban (UDC), Mauron Valentine (Vert-e-s), Mendez Monica (Vert-e-s), Müller Florian (PS), Noll Bettina (Vert-e-s), Pauchard Marc (UDC), Perriard Anne (DAS · WAS), Perritaz Pierre-Alain (PS), Pfister Vincent (CG), Renz Nicolas (UDC), Ruffieux David (Vert-e-s), Tinguely Léo (PS), Truong Isabelle (CG), Uldry José (UDC), Vonlanthen Marc (PS), Waeber Célestine (DAS · WAS), Wicht Pascal (UDC), Yerly-Brault François (Vert-e-s)

Se sont abstenus: 14 Asticher Lisa (PS), Delaloye Sophie (PS), Dietsche Emma (PS), Ferreira Neuza (PS), Gerber Sonja (PS), Maillard Sandy (DAS · WAS), Miche François (PS), Mosoba Immaculée (PS), Nobs Elisa (CG), Peiry Folly Sébastien (DAS · WAS), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG), Sacerdoti Alexandre (Le Centre/PVL), Woeffray Laurent (PS), Wyss Lisa (DAS · WAS)

Ce postulat est ainsi rayé du rôle.

- n° 1 (2026-2031) de Claudio Rugo (pca) intitulé: "Une fontaine et des toilettes sèches à la Heitera (Schoenberg)"

En l'absence excusée de C. Rugo, la discussion sur le postulat n° 1 est reportée à une séance ultérieure.

- n° 2 (2026-2031) de Marie-Claire Rey-Baeriswyl (CG), Béa Cheda (CG), Gérald Collaud (CG), Simon Jordan (CG), Elisa Nobs (CG), Vincent Pfister (CG) et Isabelle Truong (CG) intitulé: "Etudier la possibilité d'édifier un belvédère au Guintzet, plus-value pour la ville!"

Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG). Le Guintzet est une ressource précieuse de la Ville: végétation luxuriante, biodiversité, infrastructures sportives et jeux multiples pour toutes les générations et toutes les cultures, et aussi une vue imprenable à 360° pour envisager les contours de la ville.

Le Guintzet est un espace paysager, social et culturel, attractif et bienfaisant, contribuant à la qualité de vie, à la santé et à l'intégration.

Le Masterplan Guintzet est en travail: la Ville pourrait en profiter pour étudier comment valoriser cette vue prodigieuse qui magnifie notre ville, par la construction d'un dispositif panoramique, qui pourrait notamment:

- Etre innovant, inclusif et durable: dont la forme est à réfléchir; implantation garantissant la plus petite emprise; construction en bois en pensant aux bois de la Bourgeoisie ou en matériaux de réemploi; accessibilité pour tous les âges.
- Ce dispositif pourrait aussi assurer une multifonctionnalité (notamment sociale, sanitaire et sportive): imaginez de la concevoir de manière participative, aussi par un concours public d'architectes; une construction interprofessionnelle; servant de support à des activités bénévoles (par exemple un mur de grimpe, des filets, un streetworkout, des toboggans, balançoires, etc.); et en partenariat avec des acteurs concernés par ces fonctions.
- Un autre critère pour être important, c'est d'être efficient: c'est-à-dire qu'il soit inclus dans le programme communal de réaménagement; comme un possible objet aussi d'un crowdfunding ou d'un dispositif tel que Particip ou de contributions partenariales.

- Dernier critère, il pourrait devenir un symbole: associer une œuvre artistique, sur une thématique porteuse de sens ou d'identité; combiner des projets pédagogiques encore à inventer.

Ce belvédère serait une nouvelle centralité, bénéfique pour la population et attractif pour les visiteurs-euses, directement depuis la gare.

Müller Florian (PS). Nous partageons l'avis des postulants-es que le Guinzet est un espace vert et de loisirs d'une grande importance pour la ville. Le groupe socialiste se réjouit donc que la Ville a mandaté un Masterplan pour le Guinzet afin d'étudier le potentiel urbanistique du site et de définir une vision.

Nous saluons également la vision d'un espace de loisirs multifonctionnel, inclusif et intergénérationnel mis en avant dans le postulat. Dans le cadre de l'élaboration de l'étude, il est donc tout à fait opportun de réfléchir à la faisabilité d'un belvédère. Si la majorité du groupe socialiste s'abstient ou rejette néanmoins la transmission du postulat, c'est pour deux raisons:

Erstens ist die Fraktion der Ansicht, dass die beschränkten Mittel der Stadt besser in die Erarbeitung konkreter Projekte als in die Erstellung eines zusätzlichen Berichts investiert werden sollten.

Zweitens steht für die SP-Fraktion ein Aussichtsturm nicht im Zentrum der Entwicklung dieses wertvollen Naherholungsgebiets. Die Fraktion möchte deshalb kein politisches Signal in diese Richtung senden. Ein Aussichtsturm kann Teil der Überlegungen sein; in einer holistischen Betrachtung des Gesamtperimeters jedoch erhalten andere Nutzungsformen - eine möglichst multifunktionale Nutzung, eine hohe Biodiversität, sowie die allgemeine Attraktivität des Gebiets - eine höhere Priorität. Deshalb möchten wir die Entwicklung der Vision für das Guinzet nicht frühzeitig einschränken.

Kohler Valérie (Le Centre/PVL). Le groupe Le Centre/PVL a pris connaissance du postulat n° 2.

Le site du Guinzet est largement reconnu comme un lieu précieux pour notre ville. Par la richesse de ses paysages, sa biodiversité et la qualité remarquable de sa vue, il constitue un espace vivant, apprécié et accessible. C'est précisément parce qu'il représente un bien commun de grande valeur que toute intervention mérite une réflexion attentive et mesurée sur le paysage et son appréciation qualitative.

Le postulat présenté aujourd'hui poursuit une intention louable: valoriser le site et renforcer son attractivité. Toutefois, il nous apparaît comme une fausse bonne idée car plusieurs interrogations importantes demeurent quant à sa pertinence dans un espace naturel déjà aménagé et apprécié de la population.

Le Guinzet offre, en effet, déjà un panorama remarquable, des espaces de détente, une place de jeux, des zones de sport, une table d'orientation et de vastes espaces verts accessibles à tous·tes. La force de ce lieu réside précisément dans cette simplicité et cette authenticité qui en fait aussi son identité.

Les personnes qui fréquentent le Guinzet en font chaque jour l'expérience: promeneurs, familles, lecteurs·rices, observateurs·rices de la nature ou personnes venant simplement y chercher le calme et la quiétude. Cette diversité d'usages, alliée à la sobriété des aménagements, participe pleinement à l'identité du site.

Même réalisée avec des matériaux durables comme le bois, la construction projetée introduirait une présence bâtie significative dans un espace jusqu'ici préservé. Les impacts

environnementaux méritent également une attention particulière: artificialisation du sol, perturbation du milieu naturel, nuisances, entretien et gestion à long terme.

À cela s'ajoutent des interrogations financières réelles et légitimes. Les coûts de réalisation, de mise aux normes, de sécurité et d'entretien restent importants, tandis que les solutions de financement évoquées demeurent aujourd'hui encore très hypothétiques.

Notre position ne traduit pas un refus d'évolution, mais la volonté véritable de défendre une approche prudente et proportionnée à l'égard d'un lieu auquel beaucoup sont attachés pour son calme, sa beauté naturelle et la qualité de ressourcement qu'il offre.

C'est pourquoi nous vous invitons, avec respect et dans un esprit constructif, à faire preuve de retenue vis-à-vis de ce postulat pour préserver ce qui fait aujourd'hui la valeur et la singularité du Guintzet.

Vote

Le Conseil général refuse, par 38 voix contre 12 et 10 abstentions, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 2 de Marie-Claire Rey-Baeriswyl, Béa Cheda, Gérald Collaud, Simon Jordan, Elisa Nobs, Vincent Pfister et Isabelle Truong.

Ont voté en faveur de la transmission: 12 Berset Christel (PS), Casazza Raphaël (PLR et indépendants), Cheda Béa (CG), Collaud Gérald (CG), Delarze Fanny (PS), Jolissaint Robin (PS), Jordan Simon (CG), Nobs Elisa (CG), Pfister Vincent (CG), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG), Ruffieux David (Vert-e-s), Truong Isabelle (CG)

Ont voté contre la transmission: 38 Altermatt Bernhard (Le Centre/PVL), Asticher Lisa (PS), Butty Revaz Anne (Le Centre/PVL), Cattin Kuster Josée (Vert-e-s), Cojocar Vanessa (DAS · WAS), Coursin Attila (DAS · WAS), Cuccu Alessandro (Le Centre/PVL), de Reyff Charles (Le Centre/PVL), de Weck Antoinette (PLR et indépendants), Dick Johan (UDC), Dietsche Emma (PS), Ferreira Neuza (PS), Feyer Nicolas (Le Centre/PVL), Gauch Loïc (UDC), Gex Jean-Noël (PLR et indépendants), Gex Océane (PLR et indépendants), Gremaud Thomas (PS), Kohler Valérie (Le Centre/PVL), Kolly Alban (UDC), Liaudat Marika (Le Centre/PVL), Mauron Valentine (Vert-e-s), Mendez Monica (Vert-e-s), Müller Florian (PS), Pauchard Marc (UDC), Perriard Anne (DAS · WAS), Perritaz Pierre-Alain (PS), Renz Nicolas (UDC), Revaz Caroline (Le Centre/PVL), Sacerdoti Alexandre (Le Centre/PVL), Tinguely Léo (PS), Uldry José (UDC), Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL), Vonlanthen Marc (PS), Waeber Célestine (DAS · WAS), Wicht Pascal (UDC), Woeffray Laurent (PS), Wyss Lisa (DAS · WAS), Yerly-Brault François (Vert-e-s)

Se sont abstenus: 10 Cardoso de Matos-Berger Denise (PS), Chauderna Margot (Vert-e-s), Delaloye Sophie (PS), Gerber Sonja (PS), Jordan Samuel (PS), Maillard Sandy (DAS · WAS), Miche François (PS), Mosoba Immaculée (PS), Noll Bettina (Vert-e-s), Peiry Folly Sébastien (DAS · WAS)

Ce postulat est ainsi rayé du rôle.

12. Divers

A. Nouvelle résolution n° 2 (2026-2031) contre l'initiative fédérale "Pas de Suisse à 10 millions"

Le président. Nous sommes saisis d'une résolution. Selon l'article 72 de notre règlement, la résolution est la proposition faite au Conseil général d'exprimer de manière purement déclarative son opinion sur un événement. J'ouvre la discussion à ce sujet.

Motion d'ordre

de Weck Antoinette (PLR et indépendants). Je désire, au nom du groupe PLR et indépendants, déposer une motion d'ordre sur la recevabilité de cette résolution.

Le groupe PLR et indépendants rappelle en premier lieu que le PLR Suisse, cantonal et communal combat fermement l'initiative "Pas de Suisse à 10 millions!", parce que cette initiative met en péril la voie bilatérale avec l'Union européenne, parce qu'elle ne répond pas de manière sérieuse aux défis auxquels notre pays est confronté et parce qu'elle stigmatise les étrangers, ce qui est contraire à la vision libérale et responsable de notre parti.

Le groupe PLR et indépendants ne soutiendra toutefois pas la résolution proposée, parce que notre désaccord ne porte pas sur le fond, mais sur la forme, c'est-à-dire l'outil proposé.

L'article 72 de notre règlement, que vient de rappeler notre président, mentionne "La résolution est la proposition faite au Conseil général d'exprimer de manière purement déclarative son opinion sur un événement". En l'espèce, cette résolution ne porte pas sur un événement, mais sur une votation fédérale. Le vote du 14 juin sur cette initiative est le résultat d'une procédure démocratique conforme à notre Constitution et à nos lois. Nous estimons donc que cette résolution ne respecte pas le cadre de la loi et doit être déclarée irrecevable.

En outre, pour qu'elle ait de la force, une résolution doit être l'expression de l'ensemble ou d'une très grande – presque unanimité – des membres de l'institution concernée, indépendamment de leur couleur politique. Elle doit rassembler les élus-es face à un événement qui touche tout le monde au-delà des divisions, par exemple face à une catastrophe naturelle. Or, tel n'est pas le cas dans le cas présent. Cette résolution condamne une initiative qui émane d'un parti politique présent dans notre Conseil général. Une nouvelle fois, l'outil parlementaire est détourné de son but.

Pour ces raisons, le groupe PLR et indépendants vous demande de soutenir l'irrecevabilité de cette résolution.

Le président. J'ouvre tout de même la discussion au sujet de la recevabilité de cette résolution.

Coursin Attila (DAS · WAS). La résolution est un outil politique parmi d'autres, prévue par notre règlement à l'article 72 alinéa 1: "La résolution est la proposition faite au Conseil général d'exprimer de manière purement déclarative son opinion sur un événement". En ce sens, notre révision est parfaitement dans les formes. Le dépôt d'initiative est un outil politique, comme l'est d'ailleurs la résolution.

DAS · WAS, en tant qu'apprenti charpentier dans cette maison de pierres, est très enthousiaste face à sa boîte à outils. Celle-ci permet de faire et de créer toutes sortes de choses et nous ne parlons pas ici d'un cheval de Troie. On peut d'ailleurs utiliser ces outils pour construire autant que pour détruire. Nous vous laissons le soin de deviner de quel type d'ouvrier la politique déjà au niveau communal a le plus besoin. Vous craignez que notre démarche crée un précédent, mais si cette initiative passe, le précédent créé sera encore plus grand, plus grave, plus dangereux. Il n'y a pas besoin de se comparer à Cassandre, grande figure de la mythologie gréco-romaine, incomprise des hommes.

Par ailleurs, sachez que nous déposerons une résolution contre chaque initiative qui attaquera les vies des groupes sociaux prédéfinis, car on ne transige pas sur les droits humains. Si les autres groupes ici présents souhaitent s'exprimer sur des initiatives fédérales qu'ils estiment

aussi dangereuses pour la dignité des personnes, nous les encourageons également à user de leur droit à exprimer leur opinion.

Altermatt Bernhard (Le Centre/PVL). Ich spreche im Namen der Mitte/GLP-Fraktion und möchte an dieser Stelle unsere Irritation über die vorliegende Resolution ausdrücken.

Wir sind irritiert, nicht weil wir die SVP-Initiative eine besonders gute Sache finden, im Gegenteil: Selten liess eine Volksinitiative stärkere negative Auswirkungen auf das schweizerische Gemeinwesen voraussehen als im vorliegenden Fall. Irritiert sind wir vielmehr über die nicht adäquate Verwendung des Instruments der Resolution.

Ich drücke mich klarer aus: Meine Damen und Herren, zahlreiche Initiativen - seien sie aus der Küche der SVP Schweiz oder von anderen Parteien und politischen Akteuren - haben solche potenziellen negativen Auswirkungen, einschliesslich auf unsere Stadt, auf ihre Wirtschaft und Gesellschaft.

Initiativen und Referenden sind per Definitionen auch Instrumente der Parteipolitik und des permanenten Wahlkampfs. Unsere Fraktion sieht es nicht als die Aufgabe unseres Rats an, deswegen mit Resolutionen Stellung zu nehmen.

Ansonsten können wir tatsächlich bei jeder eidgenössischen Vorlage eine Resolution verabschieden. Abstimmungen haben es in sich, dass sie immer bestimmte Sensibilitäten verletzen und bestimmte Auswirkungen haben.

Eine parteipolitisch getriebene Inflation der Resolutionen wertet aber das demokratische Instrument massiv ab und macht es am Ende irrelevant. Bereits heute wird es bisweilen nicht zielgerichtet verwendet.

Ich schlage darum - auch in persönlichem Namen - vor, dass sich das Ratsbüro vertieft mit dem Instrument der Resolution auseinandersetzt und wie wir es in der Legislatur künftig damit umgehen.

Die im Büro vertretenen Fraktionen könnten sich zum Beispiel auf einen informellen Prozess einigen, dass jede Resolution vom Büro preavisiert wird, bevor sie zur Abstimmung kommt. Das kann übrigens auch ganz kurzfristig geschehen, wenn es nötig ist. Resolutionen, die dem Büro nicht vorgelegt werden oder die vom Büro negativ priorisiert würden, könnten trotzdem in der nächsten Session zur Abstimmung gelangen.

Ein solches Vorgehen würde die Mitglieder, die Fraktionen und Parteien in unserem Rat animieren, sich frühzeitig mit der Aufgleisung von Resolutionen zu befassen. Es würde gewährleisten, dass man sich breiter austauschen kann, dass künstlicher Zeitdruck und politischer Aktivismus vermieden würde, ohne den Gebrauch der Resolution einzuschränken. Ganz unabhängig vom vorliegenden Fall sind die Daten der eidgenössischen Volksabstimmungen übrigens immer mehrere Monate im Voraus bekannt. Die Fraktion der Mitte/GLP unterstützt die von unserer Kollegin A. de Weck eingebrachte Motion.

Dick Johan (UDC). Il est des époques où l'on croit défendre la vertu en interdisant le débat. Il y a des moments où certains prétendent parler au nom du peuple, alors qu'ils ne parlent qu'au nom de leur propre certitude morale. Et il est des résolutions qui, sous le vernis de l'humanisme, ressemblent moins à un acte de représentation démocratique qu'à une injonction politique adressée aux citoyens·nes.

Celle qui est soumise aujourd'hui appartient malheureusement à cette catégorie.

Or, que lit-on dans cette résolution? Non point une invitation à débattre, non point une analyse équilibrée des enjeux démographiques, économiques ou sociaux, mais une condamnation préalable de toute inquiétude liée à la croissance démographique du pays.

On nous explique que le chiffre de 10 millions serait "arbitraire". Mais enfin, chers/chères collègues, toute politique publique repose sur des seuils, des limites, des capacités! Lorsque l'on parle de logements, d'infrastructures, d'écoles, de transports ou d'hôpitaux, ose-t-on se prétendre que la capacité d'un territoire est infinie?

La Suisse comptait environ 7,2 millions d'habitants-es en 2000. Elle en compte aujourd'hui plus de 9 millions, une augmentation de près de 25% en 25 ans.

Pendant cette même période:

- les prix des logements et de loyers ont fortement augmenté pour de nombreuses régions;
- les infrastructures ferroviaires sont saturées à certaines heures;
- les embouteillages atteignent des nouveaux records;
- la pression sur les services publics ne cesse de croître;
- le béton gagne du terrain sur les surfaces agricoles.

Ces constats ne sont ni xénophobes, ni racistes, ils sont matériels.

Mais voici le grand travers idéologique de cette résolution: elle prétend que toute interrogation sur l'immigration serait nécessairement suspecte moralement. Quelle étrange conception de la démocratie!

Ainsi, lorsqu'un-e citoyen-ne s'inquiète de la pénurie de logements, on lui répond "racisme". Lorsqu'il ou elle constate que les infrastructures peinent à suivre la croissance démographique, on lui répond "exclusion". Lorsqu'il ou elle demande comment financer durablement les services publics, on lui répond "fermeture au monde".

Car enfin, cette résolution parle beaucoup de morale, mais fort peu des réalités économiques.

La Confédération elle-même reconnaît que la population suisse a augmenté d'environ 1,7 million de personnes depuis l'introduction de la libre circulation en 2002.

Le Conseil fédéral estime, certes, que l'initiative comporte des risques pour les accords bilatéraux. C'est un débat légitime, mais il est intellectuellement malhonnête de présenter toute volonté de régulation démographique comme une attaque contre la dignité humaine.

La dignité humaine n'exige pas l'absence de frontières. La dignité humaine n'interdit pas le débat.

Le Conseil général de la Ville de Fribourg est-il un parlement national? Est-il un comité de propagande? Est-il un comité de campagne? Non. Il est censé représenter l'ensemble des habitants-es de Fribourg: celles et ceux qui voteront oui, celles et ceux qui voteront non et celles et ceux qui doutent encore.

Or, cette résolution ne représente pas cette diversité.

Les sondages récents montrent qu'une part très importante de la population suisse considère la croissance démographique comme un sujet préoccupant. Plusieurs enquêtes ont montré un soutien proche de 50% à cette initiative.

Dès lors, par quelle magie morale ce Conseil pourrait-il prétendre parler d'une seule voix? Le rôle d'un organe législatif communal n'est pas de distribuer des certificats de vertu démocratique, son rôle est d'administrer la cité.

Peut-on sérieusement affirmer que la croissance démographique n'a aucun impact sur les réalités? Même celles et ceux qui s'opposent à l'initiative reconnaissent...

Le président. On ne va pas faire tout le débat ici. C'est une prise de position.

Dick Johan (UDC). J'ai bientôt fini.

Même celles et ceux qui s'opposent à l'initiative reconnaissent généralement l'existence de ces difficultés; ils ou elles divergent seulement sur les solutions.

Voilà pourquoi une démocratie saine devrait se permettre des bases sans caricature morale. On peut être attaché à l'unité humaine, respecter les étrangers, défendre les libertés et malgré tout vouloir discuter sérieusement des limites d'un pays.

Ce n'est pas du racisme, c'est de la politique, la vraie, celle qui regarde les chiffres avant les slogans.

A force de considérer le peuple comme moralement suspect lorsqu'il exprime une inquiétude, on finit par rompre le lien de confiance entre les institutions et les citoyens·nes.

Je ne demande pas ici que ce Conseil soutienne l'initiative, je demande simplement qu'il respecte la pluralité démocratique.

Ce Conseil général n'a pas à transformer cette salle en permanence militante, il n'a pas à bénir les bons et condamner les mauvais·es citoyens·nes...

Le président. Nous avons largement dépassé le temps de parole.

Je rappelle que nous traitons la recevabilité. Je vois que ce projet de résolution méritera un examen. Je laisse encore la parole avec le temps qui est convenu.

Pfister Vincent (CG). Je remercie mon collègue de l'UDC qui a magnifiquement argumenté la recevabilité avec des notions de population. Du coup, je n'ai pas trop compris ce que l'augmentation de la population avait à voir avec la recevabilité d'une résolution.

Par rapport à cette question, c'est vrai que sur le texte du règlement, rien ne s'oppose à la recevabilité de cette résolution. Toutefois, dans un premier temps, c'était plutôt mon avis, mais j'ai entendu quelque chose qui m'a inquiété. Quand on dit que nous allons déposer une résolution sur chaque initiative fédérale qui touche aux minorités, c'est quelque chose qui m'inquiète parce que quel est le rôle du Parlement de la Ville? Nous devons prendre soin des citoyens·nes de la ville de Fribourg et je rappelle que les citoyens·nes de la ville de Fribourg ont le droit de vote, pourront voter le 14 juin, et je suis persuadé, vu la couleur de cet hémicycle, qu'ils·elles s'opposeront massivement à cette initiative.

Si on commence à transformer le Parlement en un porte-parole, en une caisse de résonance pour les idées politiques, on pénalise la population parce que nous nous dispersons sur des sujets qui ne touchent pas la Ville et nous devons vraiment nous recentrer sur notre population. Vous parlez de soutien des minorités, nous avons aussi une minorité de droite dans ce Parlement que l'on doit aussi respecter et si on dépose une résolution qui concerne uniquement les 60% du Parlement, cette résolution s'apparente plutôt à un mot d'ordre de parti.

C'est pour ça qu'une partie de notre groupe s'abstiendra sur la notion de recevabilité. Par contre, vu les enjeux, nous soutiendrons la résolution et je réserverai peut-être l'argumentaire pour répondre à mon collègue de l'UDC pour la suite des débats.

Mendez Monica (Vert·e·s). Je préciserai juste que nous représentons également les personnes qui habitent en ville, détentrices d'un permis C. Elles ne pourront pas s'exprimer lors du scrutin le 14 juin. Pour le reste, je garderai mes commentaires pour la suite si nous devons voter sur ce sujet.

Maillard Sandy (DAS · WAS). J'espère ne pas dépasser le temps de parole qui m'est imparti. Je n'ai pas eu le temps de m'entraîner, au contraire d'autres personnes dans cette salle qui ont eu le temps de préparer leur texte. J'ai juste pris des notes et je réagis à chaud.

Nous avons eu une belle démonstration du non-respect des procédures, puisque nous avons eu droit à un plaidoyer sur pourquoi il fallait voter pour cette initiative et non pas concernant la recevabilité de cette résolution. Mon collègue A. Coursin a déjà parlé de l'aspect formel de cette résolution, à savoir que l'article 72 du règlement parle effectivement de l'expression d'une opinion sur un événement. Je cite ici le Trésor de la langue française, qui est un dictionnaire de référence en matière de langue française, et qui définit l'"événement" comme un fait ou tout ce qui se produit.

Or, une initiative est un fait et quelque chose qui se produit et, en ce sens, si nous voulons jouer sur les mots, eh bien, nous sommes dans les règles. On peut comprendre l'irritation du groupe du Centre et puis l'interrogation du devoir du Conseil général de défendre et de représenter la population. Comme il a été rappelé, nous représentons aussi une population qui n'a pas le droit de vote et c'est également en ce sens que l'on vous invite à voter sur cette résolution. Il n'y a jamais d'abus de l'expression de son opinion lorsqu'il s'agit de défendre des droits humains, qui sont attaqués, parce que c'est exactement ce qui est en train de se passer avec cette initiative, que l'UDC décide de se prendre pour des poètes ou pas.

Par ailleurs, si on peut s'interroger sur la légitimité d'un législatif à donner son opinion sur un objet de votation – peu importe si le peuple peut ou pas se prononcer à ce sujet – eh bien sachez qu'il y a de nombreux exécutifs cantonaux, mais aussi notre Conseil communal qui se sont déjà positionnés contre cette initiative. Aussi, en soi, en tant que Conseil général, on peut également le faire.

Jolissaint Robin (PS). Je suis en désaccord avec l'interprétation selon laquelle une votation fédérale n'est pas un événement. Nous avons la chance, en Suisse, d'avoir des outils de démocratie directe, qui représentent quatre fois par année des événements politiques d'une haute importance.

Ailleurs, la volonté populaire se manifeste plus facilement dans la rue. En Suisse, l'élan démocratique est canalisé dans les institutions, les initiatives populaires n'en demeurent pas moins des événements marquants et largement commentés comme tels. Notre Conseil général a donc, selon moi, toute la légitimité d'utiliser la résolution pour se prononcer sur son sujet.

A quelques mois des élections cantonales, pour lesquelles il a fait alliance avec l'UDC, le groupe PLR et indépendants préfère éviter un débat sur le fond et détourner sa responsabilité morale et politique par un débat sur la forme. Je trouve cela suffisamment dommageable pour vouloir le mettre en lumière.

Si soucieux du respect des institutions, j'attends du groupe PLR et indépendants qu'il s'oppose réellement à l'extrême-droite, qui a constamment dans l'histoire remis en cause les démocraties.

de Weck Antoinette (PLR et indépendants). Une brève réponse à la suite des propos très désagréables que j'ai entendus. Je pense que ce n'est absolument pas l'endroit pour être injurieux. Je crois que les partis ont le droit de s'exprimer aussi sur la recevabilité. Les règles de forme, contrairement à ce que vous pensez, sont aussi souvent importantes que le fond. Malheureusement, je sens bien que la gauche dans ce Parlement n'a pas envie de respecter la forme, alors que vous êtes largement majoritaires. Je pense que quand on a la majorité, c'est à elle de démontrer que l'on respecte la forme et ce n'est qu'en la respectant que l'on respecte la démocratie, autrement on arrive à un régime totalitaire.

Le président. Je prie le Bureau de se réunir quelques minutes à propos du vote.

Interruption de la séance

La séance est interrompue de 20.36 à 20.41 heures pour permettre au Bureau de se réunir.

Le président. Nous allons voter sur la recevabilité de cette résolution, mais avant cela, je dois formellement demander à Mme A. de Weck si elle maintient sa motion d'ordre.

de Weck Antoinette (PLR et indépendants). Je la retire.

Vote sur la recevabilité de la résolution

C'est par 35 voix contre 20 et 6 abstentions que le Conseil général considère que la résolution est recevable.

Ont voté en faveur de la recevabilité: 35 Asticher Lisa (PS), Berset Christel (PS), Cardoso de Matos-Berger Denise (PS), Cattin Kuster Josée (Vert-e-s), Chauderna Margot (Vert-e-s), Cheda Béa (CG), Cojocaru Vanessa (DAS · WAS), Collaud Gérald (CG), Coursin Attila (DAS · WAS), Delaloye Sophie (PS), Delarze Fanny (PS), Dietsche Emma (PS), Ferreira Neuza (PS), Gerber Sonja (PS), Gremaud Thomas (PS), Jelk Guy-Noël (PS), Jolissaint Robin (PS), Jordan Samuel (PS), Maillard Sandy (DAS · WAS), Mauron Valentine (Vert-e-s), Mendez Monica (Vert-e-s), Miche François (PS), Mosoba Immaculée (PS), Müller Florian (PS), Nobs Elisa (CG), Peiry Folly Sébastien (DAS · WAS), Perriard Anne (DAS · WAS), Perritaz Pierre-Alain (PS), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG), Tinguely Léo (PS), Vonlanthen Marc (PS), Waeber Célestine (DAS · WAS), Woeffray Laurent (PS), Wyss Lisa (DAS · WAS), Yerly-Brault François (Vert-e-s)

Ont voté contre la recevabilité: 20 Altermatt Bernhard (Le Centre/PVL), Casazza Raphaël (PLR et indépendants), Cuccu Alessandro (Le Centre/PVL), de Reyff Charles (Le Centre/PVL), de Weck Antoinette (PLR et indépendants), Dick Johan (UDC), Feyer Nicolas (Le Centre/PVL), Gauch Loïc (UDC), Gex Jean-Noël (PLR et indépendants), Gex Océane (PLR et indépendants), Kohler Valérie (Le Centre/PVL), Kolly Alban (UDC), Papaux David (UDC), Pauchard Marc (UDC), Renz Nicolas (UDC), Revaz Caroline (Le Centre/PVL), Sacerdoti Alexandre (Le Centre/PVL), Uldry José (UDC), Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL), Wicht Pascal (UDC)

Se sont abstenus: 6 Butty Revaz Anne (Le Centre/PVL), Jordan Simon (CG), Liaudat Marika (Le Centre/PVL), Noll Bettina (Vert-e-s), Pfister Vincent (CG), Ruffieux David (Vert-e-s)

Le président. Je passe la parole à un·e auteur·rice de la résolution, afin qu'il·elle la lise. Ensuite, nous voterons.

Coursin Attila (DAS · WAS).

Résolution contre l'initiative fédérale "Pas de Suisse à 10 millions!"

Le 14 juin prochain sera soumise au vote l'initiative fédérale qui voudrait limiter la population suisse qui y réside de façon permanente à dix millions d'habitant·e·x·s! Un chiffre vide et arbitraire qui ne repose sur aucun fondement scientifique ni sur la réalité du monde qui nous

entoure. Un chiffre qui vise à fragiliser la situation déjà précaire et les droits sociaux des personnes de nationalité étrangère avec un permis de séjour de plus de 12 mois.

La Ville de Fribourg abrite sur son territoire le siège de l'Institution suisse des droits humains (ISDH), symbole fort de l'engagement de notre région pour la défense des libertés fondamentales. Elle est une cité universitaire ouverte sur le monde, diverse et plurilingue. Depuis 2025, Fribourg est membre de la Coalition européenne des villes contre le racisme (ECCAR), dont la charte nous oblige à mettre en œuvre une politique antiraciste, opposée à ce que la proposition "Pas de Suisse à 10 millions!" porte aux urnes.

L'initiative n'apporte aucune solution aux défis actuels de notre société sur les plans climatique ou social, et fait porter la responsabilité de tous les maux aux personnes n'ayant pas la nationalité helvétique. Ce discours n'est pas nouveau. La Suisse connaît depuis plusieurs décennies une succession d'initiatives xénophobes et celle du 14 juin prochain constitue l'une des plus extrêmes. Sur le plan juridique, elle cible d'abord le droit d'asile et de regroupement familial et remet ainsi en question un droit fondamental garanti par la Convention internationale relative aux droits de l'enfant. De plus, en fixant un seuil de résidence de 12 mois, elle vise à créer un cadre légal pour la réintroduction du statut de saisonnier-ère. De manière générale, elle s'attaque à toutes les travailleur·euses en démantelant la protection des salaires qui est inscrite dans les accords sur la libre circulation.

Le Conseil général, dans son mandat de représentation de la population dans toute sa diversité, se doit de rester profondément attaché à la dignité inhérente à chaque être humain, indépendamment de son origine, de son permis de séjour, de sa confession et de sa couleur de peau. À noter que les organes d'autorité d'autres villes et cantons ont déjà déclaré s'opposer à l'initiative: le Conseil d'Etat de Vaud, le Conseil d'Etat de Neuchâtel, la Municipalité de Vevey ainsi que la Conférence des Gouvernements de Suisse occidentale (CGSO) pour ne citer que quelques exemples.

Nous sommes convaincu·e·x·s que les défis actuels que traverse notre société (pénurie de logements, hausse du coût de la vie, pression sur les salaires, effondrement climatique, etc.) appellent des réponses politiques courageuses et solidaires, et non des mesures fondées sur le repli, l'exclusion et le racisme.

Par cette résolution le Conseil général exprime son opposition à l'initiative populaire fédérale "Pas de Suisse à 10 millions!" et affirme sa position en faveur d'une société plus juste et solidaire.

Nous souhaiterions également que la présente résolution soit transmise au Conseil communal de la Ville de Fribourg, au Bureau du Grand Conseil fribourgeois, aux parlementaires fédéraux fribourgeois-es, aux associations partenaires actives dans le domaine de la migration ainsi qu'aux médias locaux, cantonaux et suisses.

Je précise que cette résolution est cosignée par Lisa Asticher, Sophie Delaloye, Fanny Delarze, Neuza Ferreira et Robin Jolissaint, en plus de l'entière du groupe DAS ·WAS.

Delaloye Sophie (PS). Un rapide sondage a montré que la majorité du groupe PS se prononcera en faveur de cette résolution. Toutefois, comme cette dernière nous est parvenue trop tard pour qu'une discussion puisse avoir lieu lors de notre séance de groupe, nous ne la signons pas en tant que groupe, mais à titre individuel. Cependant, nous avons confiance qu'elle rencontrera un large soutien dans nos rangs.

Nous souhaitons par ailleurs souligner que le Conseil communal de la Ville de Fribourg s'est déjà exprimé sur cette initiative et la rejette fermement dans le cadre de la prise de position de l'Union des villes suisses.

Mendez Monica (Vert·e·s). Il a été évoqué que l'instrument de la résolution n'est pas optimal, qu'il risque de créer un précédent. C'est une préoccupation légitime mais permettez-moi tout de même de la remettre un peu en cause. A force de débattre de la pertinence de l'outil et de l'opportunité d'une résolution avant une votation fédérale, nous risquons de passer à côté de l'essentiel, c'est-à-dire le racisme que cette initiative contribue à banaliser dans les débats publics et ses conséquences sur la cohésion sociale à la base de notre présence dans cette assemblée. C'est précisément contre cela que notre prise de parole en tant que Conseil général devrait être dirigée en priorité. Malgré nos divergences idéologiques et les variétés de nos parcours personnels, ce qui nous permet d'avoir l'honneur de représenter la population dans ce Conseil général, c'est d'abord la reconnaissance de la dignité chez l'autre et une cohésion sociale que nous nourrissons à chacun de nos échanges.

La xénophobie montante, le retour de discours fascistes et le racisme décomplexé comme projet politique à échelle mondiale, nationale et locale sont une menace intrinsèque à la démocratie et à l'état de droit. Considérer cette initiative et le débat qu'elle implique comme n'importe quel autre sujet de votation relèverait également d'un manque de compréhension des réalités d'une grande partie de la population, dont trop d'entre nous font régulièrement l'expérience, tous bords politiques confondus.

L'initiative dont il est question ce soir est une menace pour la cohésion sociale et notre économie. De cela, beaucoup d'entre vous en sont conscients·es. Mais surtout, c'est un blanc-seing donné à Monsieur et Madame tout le monde pour déverser quotidiennement et sans complexe leur haine sur des personnes qu'ils-elles jugent avoir un peu trop d'accent, la peau pas assez blanche ou un nom de famille à consonnance trop étrangère. En tant qu'élue, j'estime qu'il est de la responsabilité de mes homologues moins directement concernés·ées de comprendre ces enjeux et de soutenir toute tentative de lutte contre le racisme et les discriminations, même si l'instrument politique ne leur semble pas être le meilleur choix.

Un soutien à une résolution dans ce contexte est surtout un soutien à l'ensemble de la population fribourgeoise et d'origine étrangère qui voit cette initiative et son débat remettre en question durablement leur place dans notre société. Notre organe politique est probablement le plus en contact avec la population et s'est engagé pour prévenir et lutter contre les discriminations. A ce titre, dénonçons ce mépris de la dignité de nos concitoyennes et concitoyens. Autrement dit, ne passons pas à côté du vrai sujet et prenons le risque d'être cohérents·es avec nous-mêmes.

Pfister Vincent (CG). Je ne vais pas redire ce qui a été dit sur le fond par mes préopinants·es sur l'initiative, mais il y a quand même un point particulier qu'il faut soulever. Dans sa logique un petit peu machiavélique, l'UDC a trouvé la solution pour que l'entier de son programme soit appliqué dès que le seuil de 10 millions a été atteint, même de 9,5 millions, parce que c'est là que les mesures commencent, sans possibilité pour le peuple suisse de revenir en arrière. Donc, si nous acceptons cette initiative, nous avons une clause qui sortira automatiquement la Suisse des accords bilatéraux et de toute autre chose, tout un tas de mécanismes qui s'enrangent. Ça, c'est extrêmement dangereux parce que ça ferme le débat démocratique. Par conséquent, on peut dire que cette initiative a une vision totalitaire.

Pour prendre un exemple, on a beaucoup parlé de la dignité des personnes, mais on a des exemples concrets en ville de Fribourg. Je travaille en EMS: 95% des résidents·es sont suisses, 90% des collaborateurs·rices sont d'origine étrangère, beaucoup de migrants·es de première génération. Donc, M. J. Dick, expliquez-moi comment nous allons faire dans nos EMS. On a une

population âgée, on a des besoins et notre pays a été construit là-dessus. Je suis désolé, je ne souhaite pas revenir au système des frontaliers·ères avec un·e aide-soignant·e qui vient travailler 9 mois et qui retourne 3 mois en Espagne ou en Italie. Je dis non, on n'est plus au début du 20^{ème} siècle.

Pour ces raisons, le groupe CG soutiendra cette résolution, mais nous sommes conscients·es qu'elle ne sera pas soutenue par l'ensemble de l'assemblée. Notre voix, ce soir, aura la même valeur que lors de notre assemblée de délégués·ées de parti et ça, nous le regrettons, mais nous soutiendrons cette résolution.

Le président. J'aimerais bien que l'on se focalise sur l'adoption de la résolution. On ne va pas refaire tout un débat politique aujourd'hui.

Miche François (PS). Je m'exprime à titre personnel.

Cette résolution, à mes yeux, est très très importante, car elle permet de nous rappeler que l'on est là pour discuter, pour quelquefois être du même avis, quelquefois nous taper dessus, mais ensuite se réunir et manger une bonne fondue et trinquer de temps à autre. Cela étant, il y a quelque chose qui m'embête, c'est que l'on se permet parfois d'oublier le passé. Si ces murs pouvaient parler, je suis sûr qu'ils se diraient qu'il y a de quoi pleurer, parce que Fribourg et notre Etat, c'est aussi différentes discriminations, c'est aussi différents passés qu'on se refuse de voir. Il ne faut pas oublier qu'il n'y a pas si longtemps, les vagabonds, les oisifs, on avait le droit de les liquider. Avant, nos contractuels s'appelaient les chasses-gueux. Leur travail, dans nos règlements, servait à expulser les pauvres. On avait le droit au départ de leur couper une oreille et si ça ne suffisait pas, on avait le droit de les occire. Il n'y a pas si longtemps, juste 170 ans.

A côté de cela, même du côté de nos différents camps, différentes personnes se sont battues pour faire ces différents travaux de mémoire, tant des gens de gauche que de droite. Ces gens se sont battus contre les discriminations. Je me dis que quand il y a ces discriminations et ces histoires de haine, eh bien il y a de quoi nous réunir, parce qu'il faut toujours se battre contre la haine. S'il y a quelque chose que je n'oublie pas, ce sont les gens que je rencontre au quotidien.

Il y a de cela pas si longtemps, j'ai rencontré des personnes qui me disaient que comme elles ont été pauvres, elles ont été vendues lors d'une vente aux enchères. On vendait les pauvres à la baisse, c'était il n'y a pas si longtemps. Je me souviens aussi qu'il y a de cela pas si longtemps, je suis tombé aussi sur des Yéniches. Ils m'ont dit qu'ils n'ont pas eu le choix, qu'ils n'ont pas eu droit à l'école. En premier, c'étaient le curé et le régent qui les envoyaient en prison parce qu'ils étaient Yéniches, qu'ils étaient différents. Les politiques refusaient la place aux nomades.

Toutes ces histoires sont des recensions de ces haines et je me dis que quelquefois il faut aussi se permettre de faire des réparations et de ne pas oublier ces petites gens. Ce sont ces petites gens qui travaillent tous les jours. On les méconnaît trop souvent quand on refuse de les saluer et de les honorer dans la rue. Ce sont ces personnes qui nous font vivre.

Je trouve que cette résolution est essentielle: elle permet aussi de se dire que si ces murs devaient aussi nous dire et nous communiquer quelque chose, c'est qu'il y avait de quoi pleurer et si on peut réhabiliter les gens, ce serait de temps à autre très bien.

Uldry José (UDC). Je vous prierai bien humblement de veiller à la dignité des débats et au maintien de l'ordre. Il y a eu, à plusieurs reprises, des termes injurieux qui ont été proférés, des prises à partie personnelle. Les personnes concernées se reconnaîtront.

Vote

C'est par 39 voix contre 0 et 6 abstentions que le Conseil général adopte la résolution contre l'initiative fédérale "Pas de Suisse à 10 millions!"

Ont voté en faveur de la résolution: 39 Asticher Lisa (PS), Berset Christel (PS), Cardoso de Matos-Berger Denise (PS), Cattin Kuster Josée (Vert-e-s), Chauderna Margot (Vert-e-s), Cheda Béa (CG), Cojocar Vanessa (DAS · WAS), Coursin Attila (DAS · WAS), Delaloye Sophie (PS), Delarze Fanny (PS), Dietsche Emma (PS), Ferreira Neuza (PS), Gerber Sonja (PS), Gremaud Thomas (PS), Jelk Guy-Noël (PS), Jolissaint Robin (PS), Jordan Samuel (PS), Maillard Sandy (DAS · WAS), Mauron Valentine (Vert-e-s), Mendez Monica (Vert-e-s), Miche François (PS), Mosoba Immaculée (PS), Müller Florian (PS), Nobs Elisa (CG), Noll Bettina (Vert-e-s), Peiry Folly Sébastien (DAS · WAS), Perriard Anne (DAS · WAS), Perritaz Pierre-Alain (PS), Pfister Vincent (CG), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG), Ruffieux David (Vert-e-s), Tinguely Léo (PS), Truong Isabelle (CG), Vonlanthen Marc (PS), Waeber Célestine (DAS · WAS), Woeffray Laurent (PS), Wyss Lisa (DAS · WAS), Yerly-Brault François (Vert-e-s), Zurich Simon (PS)

Ont voté contre la résolution: 0

Se sont abstenus: 6 Collaud Gérald (CG), Gex Jean-Noël (PLR et indépendants), Jordan Simon (CG), Kohler Valérie (Le Centre/PVL), Liaudat Marika (Le Centre/PVL), Revaz Caroline (Le Centre/PVL)

B. Nouvelle proposition

- n° 1 (2026-2031) de François Yerly-Brault (Vert-e-s) et Marc Vonlanthen (PS) intitulée: "Demande d'un règlement de portée générale pour la protection du climat"

Yerly-Brault François (Vert-e-s).

Développement de la proposition

Face à l'urgence climatique reconnue par la communauté scientifique, les collectivités publiques ont l'obligation d'agir à tous les niveaux institutionnels. Au niveau international, la Suisse est liée par l'Accord de Paris, qui vise à limiter le réchauffement climatique bien en dessous de 2°C et à poursuivre les efforts pour le limiter à 1,5°C¹. Au niveau fédéral, ces engagements sont concrétisés notamment par la loi sur le CO₂ et la loi sur le climat et l'innovation, qui fixent l'objectif de neutralité carbone d'ici 2050². Le Canton de Fribourg a contribué à ce cadre en adoptant la première loi cantonale suisse sur le climat, entrée en vigueur le 1^{er} octobre 2023, qui impose la prise en compte des enjeux climatiques dans les activités de l'État et encourage l'action des communes³. Le Conseil communal de la Ville de Fribourg a quant à lui élaboré un plan climat communal⁴ comprenant 32 mesures visant, d'une part, à accélérer notre adaptation aux dérèglements climatiques et, d'autre part, la réduction rapide et structurelle des émissions de gaz à effet de serre afin d'atteindre la neutralité climatique d'ici 2047. Les objectifs d'atténuation portent sur l'ensemble des émissions du territoire communal, avec une diminution de 50% des émissions territoriales d'ici 2030 par rapport à 1990. Pour les émissions indirectes liées à la consommation et générées hors du territoire communal, la Ville vise une réduction de 45% d'ici 2050 par rapport à 2022. L'administration communale entend également montrer l'exemple en décarbonant entièrement son parc de véhicules d'ici 2035 et son parc immobilier d'ici 2037.

¹ <https://www.bafu.admin.ch/fr/accord-paris>

² <https://www.bafu.admin.ch/fr/climat-lois-et-ordonnances>

³ <https://monplanclimat.fr.ch/>

⁴ <https://www.ville-fribourg.ch/plan-climat>

Les auteurs de la présente proposition estiment nécessaire de doter la Ville de Fribourg d'un cadre normatif clair, cohérent et contraignant permettant de structurer durablement l'action communale en matière climatique. Un tel règlement de portée générale constitue un instrument central pour assurer la mise en œuvre effective des objectifs de neutralité climatique, tout en garantissant une transition juste, équitable et socialement inclusive au bénéfice de l'ensemble de la population.

Charge au Conseil communal d'élaborer un règlement de portée générale sur sa politique climatique. Ce règlement fixera les normes générales qui guident l'action des autorités communales en la matière, dans une approche intégrée de protection du climat, de justice climatique et de cohésion sociale. Ces normes comprendront notamment:

1. Les buts et les principes du règlement, tels que la neutralité climatique à l'horizon 2047, l'exigence d'adaptation aux conséquences des dérèglements climatiques, la protection de la biodiversité urbaine, la justice sociale dans la transition écologique ou encore l'exemplarité de l'administration communale.
2. Les obligations de l'administration communale, telles que l'intégration de critères climatiques pour les achats et les investissements publics, la prise en compte des impacts sociaux des dérèglements climatiques, une évaluation de l'impact climatique pour les grands projets, un bilan carbone public périodiquement réactualisé, un plan climat périodiquement réactualisé et l'intégration de l'adaptation aux conséquences des dérèglements climatiques dans les projets urbanistiques ainsi que les activités de gestion, notamment du patrimoine végétalisé et arboré.
3. Les compétences et les instruments des autorités communales pour la protection du climat, tels que le plan climat communal, une commission climat consultative ou alors l'intégration de la protection du climat de manière transversale dans les commissions existantes, les subventions qui pourraient servir la protection du climat, la réforme ou la suppression de celles qui lui nuiraient, et la planification financière des investissements devant permettre la réalisation des objectifs climatiques.
4. Les mécanismes financiers nécessaires à la réalisation des objectifs climatiques, tels que les subventions via, par exemple, un fonds climat ou la priorisation budgétaire.
5. Les dispositions procédurales, telles que la consultation publique, un rapport annuel au Conseil général et la révision périodique de l'ensemble du dispositif pour atteindre les objectifs climatiques.

La décision quant à la transmission de cette proposition sera prise lors d'une prochaine séance.

C. Nouveaux postulats

- n° 3 (2026-2031) de Marie-Claire Rey-Baeriswyl (CG) et Valérie Kohler (Le Centre/PVL) intitulé: "Etudier la possibilité de 'discuter la ville' autour de la maquette de Fribourg"

Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG).

Développement du postulat

Lors d'une séance de la Commission d'aménagement du territoire (CAT), l'insuffisance du débat citoyen autour de l'urbanisme, des transformations de la Ville, de l'aménagement a été évoquée... Notre canton et Soleure sont les 2 derniers cantons en Suisse dans lesquels

l'urbanisme est géré par les autorités exécutives ce qui réduit le pouvoir démocratique, limite le dialogue entre habitants·es et autorités (notamment autour des enjeux de l'urbanisation) et augmente le risque d'opacité.

Les démarches participatives peu à peu mises en place sont des occasions bienvenues de créer le débat et de bénéficier de l'expertise d'usage des habitants·es.

La maquette de la ville est une opportunité, par exemple, de favoriser le dialogue entre les mondes différents concernés - politique, associatifs, professionnels·les (architecture et bâti), habitants·es – de simuler des projets d'aménagement et d'encourager la participation citoyenne.

Le présent postulat, déposé par des membres élus·es de la Commission d'aménagement, demande au Conseil communal d'étudier comment valoriser la maquette évolutive de la ville (4.5 m / 4.5 m), pour favoriser le débat citoyen à Fribourg et développer une véritable culture du bâti, pas à pas. Il s'agirait de:

- trouver un espace public¹ où la déposer (ex: l'ancienne hall de gymnastique du service de l'édilité ou l'Atelier ou plutôt le hall d'entrée du Werkhof en lien avec 1606); la rendre évolutive en y intégrant au fur et à mesure, les nouveaux aménagements
- inviter et/ou donner mandat à différents acteurs² de programmer des événements et d'organiser des opportunités de "Discuter la ville"³ afin que les habitants·es⁴ puissent comprendre et influencer le développement des quartiers, situer les défis de la densification, planifier les adaptations requises par la transition climatique, donner leurs avis et leurs idées...
- compléter cette maquette par des maquettes numériques⁵ projetées et complémentaires de différentes perspectives, telles que des maquettes thématiques sur l'eau, l'énergie, la géologie, la faune et la flore en ville, la lumière (éclairages), les activités économiques, culturelles (ou autres), à l'image de la maquette historique de 1606 valorisant les moments historiques significatifs de la ville⁶
- enrichir le lieu par de la documentation diversifiée, en accès libre (ouvrages, études, recherches, etc.) qui permettrait de renforcer les connaissances et la protection des spécificités de notre ville, de son patrimoine bâti et environnemental, etc.

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors d'une prochaine séance.

¹ Comme cela existe dans bien des villes: à Zurich <https://www.zuerich.com/fr/visite/attractions-touristiques/maquette-en-bronze-de-la-ville-au-quai-de-lhotel-de-ville> ; de même la maquette de Franco Maria Richner... <https://www.rts.ch/play/tv/couleurs-locales/video/franco-richner-realise-une-maquette-de-la-vieille-ville-de-zurich?urn=urn:rt:video:4807271> ; à Genève <https://www.geneve.ch/themes/amenagement-construction-energie/urbanisme-planification/maquette-ville-geneve/quoi-sert-maquette> ; à Lausanne <https://www.24heures.ch/plongee-dans-la-maquette-geante-du-lausanne-d-antan-149954544518>

² Dont le secteur du cadastre, mais aussi par exemple, les architectes pour le climat, l'Observatoire du logement, les associations qui œuvrent dans les quartiers, etc.

³ forums participatifs thématiques? visites professionnelles et de classes? présentations d'enjeux? analyse de questions urbanistiques ou sociales? cafés scientifiques? etc.

⁴ et même les enfants, comme certaines classes l'ont fait avec l'équipe de Ville en tête: <https://www.ville-en-tete.ch>

⁵ Postulat n° 121 (2021-2026) - Demande d'étudier la possibilité de numériser l'aménagement urbain V. Grady (PLR), J.-N. Gex (PLR), L. Woeffray (PS) réponse du Conseil Communal https://www.ville-fribourg.ch/sites/default/files/inline-files/Postulat121_Rapportfinal_Am%C3%A9nagement%20urbain_1.pdf

⁶ <https://www.batimag.ch/divers/decouvrez-a-quoi-ressemblait-zurich-vers-lan-1500-grace-au-nouveau-modele-3d-7206>

- n° 4 (2026-2031) de Marie-Claire Rey-Baeriswyl (CG) intitulé: "Etudier la création d'un 'permis de jardiner la ville' pour les habitants-es"

Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG).

Développement du postulat

Qui ne connaît pas quelqu'un qui rêve de verdir un coin moche dans sa rue? Une personne qui fleurit déjà clandestinement des tours d'arbres négligés? Des habitants-es qui aimeraient créer un potager urbain ou poser des jardinières dans leur quartier? Une petite fille qui voudrait planter un arbre?

Pour tout·e habitant·e (et notamment celles et ceux sans jardin privatif), pour des collectifs, un "permis de jardiner la ville" donne le droit de s'occuper d'un lieu choisi en ville, de cultiver l'espace public.

Bien des villes¹ ont mis en place un tel dispositif, car les deux parties en tirent avantage:

- la Ville bénéficie de forces nouvelles pour adapter l'espace public au changement climatique; elle implique les habitants-es dans la politique environnementale;
- la population renforce ses liens avec la nature et embellit son cadre de vie; les habitants-es se sentent responsables de leur coin de nature.

A Fribourg, un tel "permis" contribuerait à concrétiser les engagements pour la biodiversité, la flore et la faune dont parlent les documents cadre de la Commune (Nature et paysage, Charte des jardins).

Le "permis de végétaliser², de jardiner ou de fleurir"³ est une démarche éco-citoyenne, une initiative concrète, un engagement mutuel⁴ pour améliorer le cadre de vie en ville;

- un tel permis est accompagné de conditions-cadres, droits, devoirs, parfois d'une durée; il peut aussi se concrétiser sous forme d'appels à projets; des conseils et ressources sont proposés;
- il est aussi une expérience, à petite échelle, de la responsabilisation pour l'environnement et la cité; il renforce le lien social...

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors d'une prochaine séance.

- n° 5 (2026-2031) de Claudio Rugo (pca) intitulé: "Création d'un boulodrome à Fribourg"

Le président. M. Claudio Rugo nous a transmis hier un nouveau postulat.

¹ Telle Paris depuis 2015 <https://www.paris.fr/pages/un-permis-pour-vegetaliser-paris-2689>, Bordeaux <https://www.bordeaux.fr/vegetaliser-son-logement>, Freiburg, Périgueux, etc. <https://www.saintdenis.fr/permis-de-vegetaliser>

² <https://blog.urbassist.fr/permis-de-vegetaliser/>

³ <https://neogarden-mursvegetaux.com/paris-permis-fleurir/>

⁴ <https://www.fontvieille.fr/le-permis-de-vegetaliser-pour-des-espaces-publics-plus-verdoyants/>

Développement du postulat

Le postulant demande au Conseil communal, nouvellement constitué, la réalisation d'un centre sportif dédié aux boules, soit un boulodrome.

La vétusté des conditions actuelles du boulodrome des Neigles, 8 pistes intérieures, n'est pas à démontrer; elle est factuelle. Ce complexe s'apparente en quelque sorte à un "poulailler". Le thème de son accessibilité s'est invité dans la campagne des élections du 8 mars 2026 (cf. question 431*). Pour rappel, les inondations d'août 2005 et/ou novembre 2023 avaient endommagé fortement les pistes extérieures.**)

Contrairement aux allégations de l'ancien conseiller communal P.-O. Nobs, ce n'est point un club, mais l'ensemble des clubs de pétanque de Fribourg - 7 clubs de la ville et 8 extérieurs, ainsi que Pro Senectute - qui occupent actuellement le site durant la saison froide, soit d'octobre à avril.

Bulle s'en "tire" à bon compte, elle qui a mis en œuvre une infrastructure de qualité avec ses 20 pistes intérieures. De son côté, Fribourg fait mine de parent pauvre de la pétanque, restant sur le "carreau" sur cette thématique: soit un zéro "pointé". Coutumier à leur propre langage, on pourrait parler d'une "Fanny", 13-0!

Idéalement entre 16 et 32 pistes intérieures, joutées d'un espace pour les pistes extérieures donneraient une véritable impulsion.

Il est vrai que cette activité, ce loisir sportif, est pratiqué majoritairement par les personnes d'un certain âge, voire d'un âge certain. À ce propos, dans le complexe de Pro Senectute, rue du Cardinal, l'aménagement de deux pistes extérieures de très belle facture, complète la précédente information.

Une étude des mutualisations des futures pistes de pétanque pourrait déboucher sur une demande de subvention cantonale en vue de la promotion des sports au niveau du Canton.

Ce postulat ne remet pas en cause l'existence-même du boulodrome des Neigles – chose acquise - mais propose la création d'un boulodrome susceptible d'accueillir des championnats cantonaux, voire nationaux.

En concomitance avec les instances cantonales fribourgeoises, nous, membres du Conseil général de la Ville de Fribourg demandons une collaboration entre les diverses instances (Ville de Fribourg, association des communes de la Sarine (ARS), et les instances sportives cantonales) afin que ce projet aboutisse.

En espérant que l'on pourra lever le verre, pastis oblige, lors d'une prochaine inauguration dudit site de la pétanque, le postulant vous remercie de soutenir ce projet participatif rédigé en collaboration avec mon fils Caetano.

Nb.: Les divers présidents des clubs de pétanque ci-après listés ont été consultés. Toutefois, le terme "poulailler" n'engage que l'auteur du postulat.

*

<https://www.ville-fribourg.ch/actualites/question-431-2021-2026-avenir-du-boulodrome-des-neigles>

**

<https://www.rts.ch/play/tv/19h30/video/inondations-la-basse-ville-de-fribourg-en-etat-dalerte?urn=urn:rts:video:1550209>

UCPVF - Union des Clubs de Pétanque de la Ville de Fribourg présidé par M. Roland Julmy

Extraits de commentaires reçus en retour

Benoît Lopez, Président du club de pétanque La Vallée:

"l'idée d'un boulodrome moderne avec plus de pistes est non seulement pertinente, mais nécessaire si on veut développer la pétanque à Fribourg"

Précision de Mme Pokorny au niveau cantonal:

vice-présidente de Swiss Pétanque et actuellement membre du comité de l'ACFP (association cantonale fribourgeoise de pétanque) et membre du comité de la Vallée et de l'Union.

Référence:

<https://www.petanque-douaisis2025.fr/infos-pratiques/presentation-de-douaisis/>

"Depuis 16 ans, je suis l'histoire de notre boulodrome et voit d'autres clubs dans des autres cantons construire des magnifiques boulodromes".

Motivation

Le canton de Fribourg ne dispose actuellement que de trois boulodromes:

- un petit boulodrome vétuste de 8 pistes à Fribourg, les Neigles, dont la hauteur sous plafond ne répond plus aux standards actuels et qui est difficilement accessible en transports publics;
- un boulodrome moderne de 20 pistes à Bulle, géré par un club vaudois et non accessible librement à la population et aux clubs fribourgeois;
- un petit boulodrome de 8 pistes à Remaufens, qui ne correspond pas aux standards actuels.

Pourtant, le canton compte plus de 40 clubs de pétanque, y compris dans la partie germanophone. En hiver, ceux-ci doivent se partager l'unique infrastructure existante et ouvertement accessible à Fribourg, ce qui limite considérablement les entraînements et compétitions. Actuellement un club fribourgeois joue en Ligue C nationale et ne peut même pas s'entraîner dans des conditions standardisées et ne peut pas recevoir des matchs de cette ligue parce que le boulodrome ne correspond pas aux exigences.

Rôle de l'ACFP

L'ACFP (Association Cantonale Fribourgeoise de Pétanque) fédère les cinq clubs licenciés du canton. Elle est membre de Swiss Pétanque, et à travers celle-ci de Swiss Olympic, CEP et FIPJP.

Importance sociale et sportive

La pétanque est un sport accessible, inclusif, intergénérationnel et gender-neutral, pratiqué tant comme loisir que comme sport de compétition. Elle contribue à la cohésion sociale, à la santé, aux rencontres entre générations et à la vitalité associative.

Un boulodrome moderne renforcerait la cohésion sociale, l'inclusion, la dynamique sportive et l'attractivité touristique de la Ville de Fribourg.

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors d'une prochaine séance.

D. Réponse aux questions:

- n° 1 (2026-2031) de Jean-Thomas Vacher (Le Centre/PVL) relative à l'adaptation du tarif de crèche selon la variation du revenu parental

Les membres du Conseil général ont reçu la réponse suivante par e-mail:

Résumé de la question

En séance du Conseil général du 4 mai 2026, J.-T. Vacher a posé la question suivante:

"En mars dernier, un article publié dans "La Liberté" a mis en lumière les difficultés rencontrées par certaines familles fribourgeoises en lien avec la tarification des crèches subventionnées. Il y est notamment relevé que le tarif n'est réadapté qu'en cas de variation de revenus supérieure à 30%.

Or, dans un contexte marqué par une baisse du pouvoir d'achat et par des coûts liés à l'arrivée d'un enfant, ce seuil peut placer certaines familles dans des situations financières délicates. Le passage à la parentalité s'accompagne en effet souvent d'une diminution du revenu, en particulier pour les mères dont une large majorité voit ses revenus sensiblement baisser après une naissance.

L'article mentionne notamment le cas d'une famille ayant payé durant plusieurs années un tarif ne correspondant pas à sa situation réelle pour un écart estimé à environ CHF 2'000.- par an. D'autres situations similaires apparaissent lorsque la baisse de revenus se situe entre 20% et 30% sans atteindre le seuil permettant une révision.

Cette problématique n'est pas nouvelle. J'avais déjà interpellé le Conseil communal à ce sujet dans une question déposée en décembre 2022. Dans sa réponse apportée en 2023, le Conseil communal indiquait notamment que le seuil de plus ou moins 30% avait été introduit afin de couvrir certaines situations particulières non prévues par le règlement, tout en reconnaissant l'existence de lacunes ainsi que des divergences entre le règlement et sa mise en œuvre. Lors de sa réponse, le Conseil communal annonçait également que des travaux de mise à jour des règlements étaient en cours sur la base d'une analyse juridique.

Au vu de ce qui précède, je souhaite poser les questions suivantes au Conseil communal:

- Quelles mesures le Conseil communal entend-il prendre afin de corriger les effets inévitables liés au seuil actuel de variation de 30% pour l'adaptation des tarifs?
- Combien de familles sont concernées par une variation de revenus insuffisante? Pour atteindre ce seuil, le Conseil communal peut-il fournir des données détaillées et le nombre de situations, notamment pour les variations comprises entre 20 et 30%, ainsi qu'entre 10 et 20%?
- Dans le cadre des travaux en cours relatifs à la gouvernance des crèches, une révision ou une clarification du règlement tarifaire des crèches subventionnées est-elle toujours prévue? Si oui, selon quel calendrier?

Le Conseil communal estime-t-il que le dispositif actuel permette réellement de couvrir les situations particulières, comme indiqué dans sa réponse de 2023 ou considère-t-il désormais qu'une adaptation plus structurelle est nécessaire?"

Réponse du Conseil communal

Pour rappel, la Ville de Fribourg applique dans son [Règlement tarifaire des crèches subventionnées par la Ville](#) les directives cantonales issues des "[Grilles de références](#)" émises par la DSAS. Conformément à ce document et à son règlement, la Ville établit le tarif en fonction du revenu déterminant de la famille, calculé sur la base de l'avis de taxation.

Cette procédure, voulue par la Direction de la santé et des affaires sociales (DSAS) et appliquée par la Ville, impose d'utiliser l'avis de taxation qui, par essence, représente une situation financière passée. La famille plaçant plusieurs années de suite s'y retrouve sur les années suivantes.

La DSAS, pour établir ses grilles de références, s'est inspirée de l'*Ordonnance concernant la réduction des primes d'assurance-maladie* (ORP 842.1.13) pour calculer le revenu déterminant. Par analogie, la Ville applique le même écart de 30% que celui mentionné dans l'ORP pour entrer en matière ou non sur un ajustement consécutif à une variation de revenu.

- **Quelles mesures le Conseil communal entend-il prendre afin de corriger les effets inéquitables liés au seuil actuel de variation de 30% pour l'adaptation des tarifs?**

Le Conseil communal est conscient que l'application du seuil de 30% pour le recalcul du tarif, à la hausse comme à la baisse, peut conduire dans certains cas à des écarts entre la situation financière actuelle des familles et le tarif appliqué. Ce mécanisme repose toutefois sur un seuil déjà utilisé par l'Etablissement cantonal des assurances sociales (ECAS) dans le cadre des subventions pour l'assurance-maladie et s'inscrit ainsi dans une logique existante au niveau cantonal. Il n'a dès lors pas été défini de manière arbitraire.

Dans le cadre des travaux en cours sur les bases réglementaires de l'accueil préscolaire, le Conseil communal examinera néanmoins si certains ajustements ou clarifications pourraient permettre de mieux prendre en compte certaines situations particulières, tout en veillant à préserver une application équitable du système, une charge administrative proportionnée ainsi qu'une stabilité dans la fixation des tarifs.

- **Combien de familles sont concernées par une variation de revenus insuffisante? Pour atteindre ce seuil, le Conseil communal peut-il fournir des données détaillées et le nombre de situations, notamment pour les variations comprises entre 20 et 30%, ainsi qu'entre 10 et 20%?**

Pour cette année, voici les chiffres demandés:

- 37 familles ont vu leur tarif adapté en raison d'une variation de + ou - 30%. 14 dossiers ont été adaptés à la baisse et 23 dossiers à la hausse.
- 13 familles ont des variations situées en + ou - 20 à 30%. 11 dossiers se situent entre -20 et -30% et 2 dossiers entre +20 et +30%.
- 14 familles ont des variations situées entre + ou - 10 à 20%. 8 dossiers se situent entre -10 et -20% et 6 dossiers entre +10 et +20%.

Par conséquent, 27 familles n'ont pas vu leur tarif adapté en raison d'une variation entre 10 et 30%: 19 familles pour des variations de revenus à la baisse et 8 familles à la hausse.

- **Dans le cadre des travaux en cours relatifs à la gouvernance des crèches, une révision ou une clarification du règlement tarifaire des crèches subventionnées est-elle toujours prévue? Si oui, selon quel calendrier?**

Les bases légales relatives à l'accueil préscolaire, dont le règlement tarifaire fait partie, sont en cours de révision. Dans une première étape, le Règlement communal concernant les structures d'accueil de la petite enfance (201.2) est soumis à une révision totale. Un avant-projet de règlement a été mis en consultation publique du 10 février au 30 avril 2026. L'évaluation des retours de consultation est en cours. L'avant-projet de règlement sera ensuite soumis au Conseil communal avant l'examen préalable par le Canton. A l'issue de l'examen préalable, celui-ci sera transmis au Conseil général.

- **Le Conseil communal estime-t-il que le dispositif actuel permette réellement de couvrir les situations particulières, comme indiqué dans sa réponse de 2023 ou considère-t-il désormais qu'une adaptation plus structurelle est nécessaire?**

Le Conseil communal considère que le dispositif actuel, conforme au cadre légal supérieur, permet de répondre généralement aux situations particulières, notamment grâce à la possibilité de procéder à un recalcul en cas de variation importante des revenus. Il constate toutefois que la méthode appliquée peut créer de l'incompréhension pour certains ménages se retrouvant dans des situations intermédiaires lors de changements de situation familiale ou professionnelle intervenant entre deux périodes fiscales de référence.

Dans le cadre de la révision en cours des bases légales relatives à l'accueil préscolaire, le Conseil communal examinera l'opportunité de clarifier et, le cas échéant, d'adapter certains mécanismes tarifaires afin de garantir un système qui demeure à la fois équitable, compréhensible pour les familles et administrativement applicable.

Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL). Je suis globalement satisfait de la réponse du Conseil communal. Je l'interprète comme une volonté de corriger les inégalités existantes dans le cadre de la révision en cours des bases légales relatives à l'accueil préscolaire. J'ai obtenu les éléments de réponse concernant le calendrier en ce jour, donc je suis satisfait.

- n° 4 (2026-2031) d'Antoinette de Weck (PLR et indépendants) relative au choix des quartiers dans le déploiement de la déchetterie mobile

Les membres du Conseil général ont reçu la réponse suivante par e-mail.

Résumé de la question

En séance du Conseil général du 4 mai 2026, A. de Weck a posé la question suivante:

"Le sujet de ma question est 'la déchetterie des Neigles, vient à vous', pourquoi pas dans tous les quartiers.

Le journal 1700 d'avril annonçait le nouveau service de ramassage des déchets: 'Un véhicule spécialement équipé sera présent à intervalles réguliers dans plusieurs points de récolte des quartiers'.

De façon curieuse, certains quartiers ne sont pas desservis dont le quartier du Bourg. Aux habitants-es qui se sont enquis de cette mise à l'écart de leur quartier, le Service de l'édilité a évoqué l'économie des coûts.

D'où mes questions:

1. Quel est le coût estimé de ce service?
2. Quelle est l'économie prévue par la mise à l'écart du Bourg?
3. Quels ont été les critères pour justifier l'élimination de ce quartier:
 - L'âge moyen des habitants-es?
 - Le nombre de places de parc supprimées, ce qui empêche d'en trouver une pour ce véhicule?
 - Le nombre de kilomètres que doivent parcourir les habitants-es pour aller à la déchetterie des Neigles?"

Réponse du Conseil communal

1. Historique et état de situation

La déchetterie mobile constitue un projet pilote sur deux ans (investissement 530.5093.004 voté en 2026 pour un montant de CHF 134'000.-), initié en mars 2026. Il a pour but de rapprocher les services de la déchetterie principale des Neigles de la population. Ce dispositif vise à tester et optimiser l'ensemble des aspects opérationnels afin de proposer un service répondant au mieux aux besoins des usagers: emplacement, fréquence, types de déchets collectés, etc.

2. Développement

Les sites de stationnement¹ de la déchetterie mobile ont été choisis selon les critères suivants:

- la déchetterie mobile doit s'implanter sur un point de collecte principal, afin de compléter l'évacuation des autres déchets déjà collectés à cet endroit;
- l'emplacement doit être accessible au plus grand nombre d'habitants-es;
- il doit permettre un positionnement aisé du véhicule, sans nécessité de déplacer des bennes ou de supprimer des places de stationnement;
- la surface disponible doit garantir la sécurité des usagers-ères et des employés-ées.

Dans les faits, la déchetterie mobile effectue un tournus qui se déroule sur deux semaines, tous les soirs sauf le vendredi sur les sites suivants:

- Beauregard
- Jura
- parking des Bourgeois
- Bourguillon
- Heitera
- Planche-Supérieure
- Pérolles
- Vignettaz

¹ [Planning et emplacement déchetterie mobile](#)

3. Conclusions

Pour l'ensemble des quartiers de la Ville, le but a été de définir un emplacement selon l'existence d'un point de collecte. Pour le quartier du Bourg, le site du marché aux Poissons a été écarté en raison de sa configuration restreinte et de sa proximité avec une route à fort trafic. De plus, le quartier du Bourg n'étant pas densément peuplé, et la déchetterie mobile desservant déjà la Planche-Supérieure ainsi que le parking des Bourgeois, ce site ne représentait pas un gain significatif pour la population. Il est important de noter que la déchetterie principale se situe à seulement 1,5 km à pied et à 4 km en voiture du portail de la Cathédrale.

Dans les prochains mois, un sondage de satisfaction sera mis en place afin de recueillir l'avis des usagers·ères et d'ajuster le dispositif si nécessaire.

de Weck Antoinette (PLR et indépendants). Tout d'abord, je dois dire que l'on n'a pas répondu à toutes mes questions. J'avais demandé quelle était l'économie qui a été faite parce que l'on n'a pas desservi le quartier du Bourg, cette réponse n'a pas été donnée.

Ensuite, on dit que le site de la déchetterie du Bourg est une configuration restreinte et située près d'une route à fort trafic. J'en suis désolée, c'est le site que l'on donne aux habitants·es du Bourg. Le second argument, c'est la faible densité de la population du quartier. J'ai fait une comparaison et constaté que la population du Bourg est supérieure à celle du quartier Alt/Les Places, à celle de Neuville/Auge et à celle de Bourguillon. Quant à la distance qui sépare le quartier du Bourg à la déchetterie des Neigles, elle est aussi supérieure à celle de l'Auge et de Bourguillon.

La légèreté des arguments avancés confirme le sentiment partagé par plusieurs citoyens·ennes du Bourg, à savoir que ce quartier n'est plus considéré comme un quartier d'habitation, mais comme un quartier touristique. Les habitants·es sont même vus·es comme les empêcheurs·euses de cette mue. C'est dommage et cette réponse n'améliore pas cette perception.

Aussi, comme vous l'avez compris, je ne suis pas satisfaite de la réponse du Conseil communal.

E. Nouvelles questions

- n° 5 (2026-2031) de François Yerly-Brault (Vert·e·s) relative à la surveillance des sols des aires de jeux

Yerly-Brault François (Vert·e·s).

En mars 2026, dans le cadre d'un projet de surveillance des sols, un dépassement des valeurs limites de produits chimiques éternels de la famille des PFAS sur la pelouse d'une place de jeux a été mesuré à Altdorf (UR). À titre préventif, la pelouse a été fermée avec effet immédiat et jusqu'à nouvel ordre afin de procéder à un assainissement en règle.

Dans un communiqué, le chef-lieu uranais précisait: *"Die Sperrung erfolgt insbesondere zum Schutz von Kleinkindern, um den direkten Kontakt mit dem belasteten Boden zu vermeiden"*¹.

¹ <https://www.altdorf.ch/aktuellesinformationen/2805598>

En effet, un taux élevé de PFAS dans le sang est associé avec des troubles immunitaires, hormonaux, hépatiques, rénaux et nuisent à la fertilité. Comme ils sont présents partout et ne se décomposent pas dans l'environnement, ils s'y accumulent et notre exposition croît constamment avec le temps. Il est d'autant plus important de protéger les jeunes enfants des sources d'exposition les plus significatives.

Je prie le Conseil communal de bien vouloir répondre aux questions suivantes:

- La Ville a-t-elle mené des analyses des sols et des pelouses des sites où des enfants jouent régulièrement au regard de leur contamination aux PFAS et à d'autres substances toxiques?
- Si oui, quels sont les résultats et quelles mesures d'assainissement sont à prévoir?
- Si non, pourquoi pas, et le Conseil communal est-il prêt à le faire?

Il sera répondu à cette question lors d'une prochaine séance.

- n° 6 (2026-2031) d'Anne Butty Revaz (Le Centre/PVL) relative à l'absence d'éclairage de la Cathédrale durant la période du championnat du monde de hockey sur glace

Butty Revaz Anne (Le Centre/PVL). La Ville de Fribourg accueille pour la première fois le championnat du monde masculin de hockey, avec la ville de Zurich, qui bat son plein actuellement. Des flots supporters des pays représentés arpentent nos rues de jour comme de nuit. Une belle ambiance règne dans notre capitale, véritable carte postale vivante, et c'est très réjouissant.

Comme tout le monde le sait, cet événement a bénéficié d'un large financement de la Ville de Fribourg, du Canton et de sponsors privés. J'ai été amenée à répondre à un supporter surpris de constater que le monument emblématique de la ville, soit la Cathédrale Saint-Nicolas, n'était pas illuminé en soirée. J'ai parlé d'économies d'énergie depuis février 2022 pour les commerces, en ville notamment. Vous allez me dire que l'éclairage de la Cathédrale est du ressort du Canton, d'où mes questions.

- Pourquoi la Cathédrale est éteinte le soir entre 21.00 et 24.00 heures durant cet événement sportif exceptionnel d'envergure mondiale? N'a-t-on pas pu, dans le cadre du partenariat financier avec le Canton, s'entendre pour un éclairage exceptionnel?
- A-t-on calculé le nombre de kWh que cela pourrait représenter en allumant durant 15 jours à raison de 3 heures par jour et le coût qui y est lié?
- Il n'est jamais trop tard pour bien faire, si la Suisse devait devenir championne du monde de hockey sur glace dimanche, pourrait-on imaginer que la Cathédrale soit alors illuminée?

Jordan Marine, directrice du Génie civil, de l'environnement et de l'énergie. Vous l'avez effectivement évoqué, l'éclairage de la Cathédrale appartient au Canton, est géré par celui-ci, en collaboration avec la Ville.

Un projet de renouvellement de cet éclairage a été lancé par le Canton il y a plusieurs années et les travaux menés par le Canton ont débuté l'année passée. Dans le cadre de ces interventions, certains propriétaires de bâtiments sur lesquels des projecteurs devaient être installés ont signalé au Canton qu'aucune autorisation ne leur avait été demandée préalablement. Depuis lors, les travaux sont suspendus. Quelques projecteurs installés ont été mis en service

temporairement, mais ils sont désormais éteints dans l'attente d'une solution juridique et/ou technique permettant de débloquer la situation. Lors des discussions que nous avons eues avec le Canton concernant la gestion de l'éclairage de la Cathédrale, ce dernier était a priori en accord avec les préconisations du plan lumière de la Ville, soit:

- extinction à minuit durant la période de novembre à février;
- extinction à 22.00 heures durant la période de mars à octobre, qui est la période la plus critique pour la biodiversité.

Ces horaires seront rediscutés avec le Canton lors de la mise en service de l'éclairage. A noter encore que l'éclairage étant équipé de télégestion, il pourrait tout à fait être envisagé de modifier les horaires pour les besoins d'événements spéciaux se déroulant en ville.

Compte tenu de cette situation, il n'était dès lors pas possible de prévoir un éclairage spécifique pour le championnat du monde et cette demande n'a pas été faite non plus dans ce sens.

Butty Revaz Anne (Le Centre/PVL). Je suis satisfaite de la réponse.

- n° 7 (2026-2031) de Simon Jordan (CG) relative aux coûts pour la Ville du déménagement de Fribourg Olympic à la salle du collège Sainte-Croix

Jordan Samuel (PS). On a beaucoup parlé de hockey, je veux parler un petit peu de basket. Fribourg Olympic a remporté son 23^{ème} titre il y a deux jours. Mille bravos à cette formidable équipe. Avec le HC Fribourg-Gottéron, la ville de Zaehringen peut se targuer d'abriter deux champions de Suisse dans des sports d'équipe, ce qui est sans doute unique en Suisse.

Passé ce préambule, ma question est la suivante. En raison de la tenue du championnat du monde de hockey, Fribourg Olympic a dû quitter la halle Saint-Léonard pour disputer une partie des play-off à Sainte-Croix. Ce déménagement a-t-il engendré un coût pour la Ville de Fribourg et si oui, à combien celui-ci s'est-il élevé? Je relaye là la question qui m'a été posée par deux citoyens lors d'un match de basket.

Il sera répondu à cette question lors d'une prochaine séance.

- n° 8 (2026-2031) de Fanny Delarze (PS) relative à la sécurité incendie des foyers d'accueil de personnes migrantes mineures

Delarze Fanny (PS). La sécurité des jeunes sur notre territoire est de notre responsabilité. Il est inacceptable que des mineurs-es et des jeunes réfugiés-es, déjà vulnérables et sans famille pour les soutenir ou protéger, soient logés-es dans des foyers aux normes de sécurité réduites.

Le drame de Crans-Montana nous a tristement rappelé le devoir d'anticiper et de réaliser tout ce qui est en notre pouvoir pour réduire drastiquement tout danger, afin que ces enfants et jeunes adultes puissent bénéficier d'une protection égale à tous les autres enfants de la ville!

Les normes temporaires réduites en matière de sécurité anti-incendie prendront fin en 2027, alors il est essentiel d'assurer la transition vers des standards de sécurité complets.

- Quels travaux d'assainissement ou de mise en conformité sont planifiés par la Ville pour les foyers Sainte-Elisabeth, Beauregard et Poya, afin de garantir qu'ils respectent pleinement les normes de sécurité incendie dès cette échéance terminée?

- En attendant 2027, quels ont été les résultats des contrôles effectués jusqu'ici dans ces foyers?
- Est-ce qu'il y a eu des mesures correctives demandées par les services de contrôle de la sécurité des bâtiments?
- Peuvent-elles être partagées, au moins de manière anonymisée, afin d'évaluer les efforts déjà entrepris pour la sécurité de ces jeunes résidents-es?
- Est-ce qu'il y a eu des travaux, des aménagements ou des assainissements pour mise en conformité depuis 2015 dans ces foyers? Quels sont ces travaux?

Murith Simon, directeur de la Police locale et de la mobilité. Afin de pouvoir continuer à assurer l'hébergement temporaire d'un nombre élevé de demandeurs d'asile, l'autorité intercantonale des entraves techniques aux commerces avait décidé de prolonger de deux ans, soit jusqu'au 31 décembre 2027, les dérogations aux prescriptions de protection incendie 2015, qui sont donc encore en vigueur. On peut estimer que tout un chacun a le droit de vivre dans des locaux sécurisés, mais je pense que l'on est aussi contents de se dire que l'on a pu mettre en place des dérogations pour accueillir des personnes réfugiées qui évitent des situations de guerre. Dès le 1er avril 2028, donc dès la fin de ces dérogations, l'Inspectorat du feu de la Ville de Fribourg effectuera des visites en assurant le respect des règles qui seront applicables à ce moment-là. Pour l'instant, nous n'avons aucune information quant au fait que ces dérogations seraient prolongées ou non.

Pour répondre à votre première question, les bâtiments qui abritent les foyers que vous citez ne sont pas propriétés de la Ville. Ce n'est donc pas à la Ville, mais aux propriétaires de ces bâtiments, de réaliser d'éventuels travaux nécessaires de mise en conformité. Les prérogatives de la Ville de Fribourg, par son Inspectorat du feu, se limitent à effectuer des contrôles de protection incendie dans les bâtiments et à veiller au respect de l'application des prescriptions applicables.

Comme ça a été dit dans une précédente question, des contrôles s'effectuent à une fréquence de cinq à dix ans dans le canton de Fribourg. Ces contrôles dépendent de la classification des bâtiments (risque élevé ou risque faible). La classification est décidée par l'ECAB selon différents critères (affectation, occupation, hauteur, identification du danger lié au bâtiment, localisation et risque lié aux éléments naturels). Je peux vous communiquer à nouveau les dates des derniers contrôles qui ont été effectués pour les 4 quatre bâtiments qui abritent des foyers de requérants-es d'asile:

- foyer Sainte-Elisabeth, à la rue du Botzet 4, qui est en risque élevé: le 10 février 2022;
- foyer de Beauregard, à Beauregard 5, qui est en risque faible: le 26 novembre 2020;
- foyer de la Poya, à l'ancienne caserne, qui est en risque faible: le 6 mars 2023;
- foyer de la rue de Morat 17, qui est en risque élevé: le 3 juillet 2024.

Il reste encore l'autre partie, à savoir les bâtiments en bois qui sont situés à l'avenue du Général-Guisan 22, 22C et 22D, qui sont classifiés en risque faible, sans contrôle par l'ECAB.

Bien que toutes les dates pour les contrôles ne soient pas encore atteintes, l'Inspectorat du feu a organisé un contrôle de l'ensemble de ces foyers avec l'ORS qui se fera les 14 et 15 juillet prochain. Dans l'hypothèse où des mesures seraient nécessaires pour assurer le respect des normes applicables, nous allons évidemment établir la liste de ces mesures et donner au propriétaire un délai pour procéder à ces corrections. S'il ne le fait pas, généralement, la suite, c'est de redonner des délais. A terme, on transmet le dossier à la Préfecture pour qu'elle ordonne des mesures de police auprès du propriétaire, cas échéant avec mesures de substitution par les autorités.

Pour les bâtiments de Sainte-Elisabeth, de Beauregard et de la rue de Morat, les mesures suivantes ont été demandées et ont été réalisées:

- mise en conformité de l'éclairage de sécurité;
- signalisation des voies d'évacuation et des sorties de secours;
- ajout de portes coupe-feu pour le compartimentage de locaux d'affectations différentes;
- contrôle des équipements techniques (la détection incendie), les exutoires de fumée et de chaleur et les moyens d'extinction.

En ce qui concerne le foyer de la Poya à l'avenue du Général-Guisan 22, comme c'est un bâtiment à risque faible, sans contrôle, aucun contrôle n'est exigé par l'ECAB.

En ce qui concerne le foyer de la Poya, à l'ancienne caserne, ce bâtiment est classé en risque faible, donc avec un contrôle tous les dix ans. Le dernier contrôle était le 6 mars 2023 et le prochain contrôle aura lieu en 2033, sauf en cas de permis de construire ou de reclassement du bâtiment. Lors du contrôle de 2023, un rapport a été établi, qui mentionnait de nombreuses lacunes. L'Etat a dès lors mandaté une entreprise spécialisée en sécurité incendie pour l'établissement d'un concept de sécurité, qui ne nous a jamais été transmis, malgré nos relances. C'est pour cette raison, à la demande de l'ORS, que nous allons effectuer un contrôle les 14 et 15 juillet prochains.

Delarze Fanny (PS). Je serai satisfaite lorsque j'aurais pu étudier le texte écrit.

- n° 9 (2026-2031) de Sébastien Peiry Folly (DAS · WAS) relative au rapport d'activités de SINEF SA

Peiry Folly Sébastien (DAS · WAS). La croissance rapide de SINEF SA soulève naturellement des questions sur la capacité à maintenir les compétences internes en parallèle. Le rapport célèbre en page 11 des "valeurs fortes" et nous nous en réjouissons. Cependant, nous souhaiterions comprendre un peu mieux comment cela se traduit concrètement dans les faits. Comment les équipes évoluent-elles? Les collaborateurs·rices sont-ils/elles accompagnés·es à la hauteur des ambitions affichées? Comment SINEF s'assure-t-elle que la croissance va de pair avec la qualité du service aux clients·es existants·es? Notre impression générale est que plusieurs passages de ce rapport restent encore un peu vagues pour nous permettre de le valider en l'état. Voici quelques points qui méritent des précisions:

- Premier point, concernant les "nouveaux mandats institutionnels" cités en page 13: nous aimerions savoir avec quels partenaires ceux-ci ont-ils été conclus, et pour quel volume.
- Deuxième point, concernant la responsabilité sociétale et environnementale mentionnée en page 23: nous souhaiterions savoir quelles actions concrètes ont été entreprises dans ce sens, avec quels indicateurs et pour quels résultats.
- Le troisième point concerne l'analyse des risques en page 26: quelles sont les conclusions pour 2025? Le rapport reste malheureusement silencieux sur ce point.
- Quatrième point, par rapport au "soutien de l'IA aux travaux manuels": nous aimerions, si possible, savoir ce que cela signifie concrètement sur le terrain?

Il sera répondu à cette question lors d'une prochaine séance.

- n° 10 (2026-2031) de Gérald Collaud (CG) relative à la gestion de l'eau en cas de sécheresse

Collaud Gérald (CG). Selon la Confédération, la Suisse traverse actuellement un des printemps les plus secs depuis 125 ans et cet hiver, l'enneigement inférieur à la normale en montagne, a réduit l'apport de la fonte printanière. De plus, le peu de précipitations que nous avons eues en mai n'a pas suffi à rattraper le retard.

Sauf erreur de ma part, le taux de remplissage des bassins d'accumulation est actuellement de 13%, alors que la moyenne pluriannuelle 2013-2021 est de 20%. Sans précipitations régulières dans les prochaines semaines, nous nous retrouverons très rapidement dans une situation critique cet été.

Ma question est la suivante. La Ville de Fribourg étudie-t-elle proactivement la situation et réfléchit-elle à l'avance aux mesures à introduire, le cas échéant, comme un arrosage autorisé par secteurs, un lavage de voitures limité, la gestion des piscines privées, etc.?

Il sera répondu à cette question lors d'une prochaine séance.

- n° 11 (2026-2031) de Vincent Pfister (CG) relative à la méthode de facturation des repas servis dans les AES

Pfister Vincent (CG). Je repose ma question que j'avais posée un peu trop rapidement durant l'analyse des comptes hier. Elle concernait la méthode de facturation et de comptabilisation des repas des accueils extrascolaires. Vous avez déjà pu me répondre en partie en marche de séance et je vous remercie.

1. Dans quelles rubriques sont facturés les repas aux parents?
2. Vu que, selon le règlement de l'accueil extrascolaire, les repas sont facturés au prix coûtant, mais au maximum de CHF 10.-, le service de restauration ne devrait-il pas faire l'objet d'une comptabilité séparée, en incluant les charges de personnel y afférant?
3. Est-ce que le nouveau système de restauration en vigueur depuis 2022 est bénéficiaire ou déficitaire. Est-ce que le montant a été chiffré?

Ballmer Mirjam, directrice de l'Enfance, des écoles et de la cohésion sociale.

1. Dans quelle rubrique sont facturés les repas facturés aux parents?

Sous la rubrique 350.4260.04 se trouve uniquement la refacturation des repas à la Mensa Regina Mundi pour une partie des enfants de l'accueil de Pérolles, qui n'a pas de place dans les locaux de la Ville. La refacturation des repas produits et livrés par la cuisine communale se trouve dans la rubrique 303.4260.04, dont le montant s'élève à CHF 814'063.25.

2. Vu que, selon le règlement de l'accueil extrascolaire, les repas sont facturés au prix coutant, mais au maximum de 10.- le service de restauration ne devrait-il pas faire l'objet d'une comptabilité séparée, en incluant les charges de personnel y afférant?

Le Service EECS dispose de tous les chiffres et est en mesure de faire tous les calculs sans devoir faire recours à une comptabilité séparée.

3. Vu que le système en vigueur avant 2022 était financièrement neutre pour la Ville (refacturation directement des CHF 8.- aux prestataires externes), est-ce que le système en place depuis la rentrée 2022 a généré des bénéfices pour la Ville de Fribourg, ou au contraire une charge supplémentaire? Et est-ce que ce montant a été chiffré?

Le système en vigueur avant 2022 n'était financièrement pas neutre et la refacturation passait par la Ville. Avant la création de la cuisine communale en 2022, plusieurs prestataires externes ont livré les repas dans les différents accueils et menses. Les prix des repas livrés par des prestataires externes ont déjà, à l'époque, été partiellement en dessus de CHF 10.-. La décision d'internalisation n'a pas été principalement motivée par des objectifs financiers. Une comparaison et une prévision ont été élaborées dans la mesure du possible, car les prix des denrées alimentaires étaient en train d'augmenter – et ont fortement augmenté depuis –, ce qui se répercute sur le prix des menus livrés par les fournisseurs externes. Avec cette comparaison, nous avons pu démontrer que le prix coûtant par repas produit par la cuisine communale, toutes charges comprises, ne s'écarte pas significativement des autres prix connus. En surplus, les nombreux labels obtenus par notre cuisine font preuve de la qualité des menus, d'un équilibre exemplaire, de l'utilisation de produits locaux et de saison. Des activités d'animation et de sensibilisation à une alimentation saine et durable font également partie intégrale du concept, ce qui était justement l'objectif posé à la base.

Le prix par menu a récemment été légèrement augmenté pour répondre à l'évolution des coûts. Le système actuel ne génère pas de bénéfices pour la Ville. Il convient par ailleurs de préciser que certains prestataires externes ne bénéficient pas forcément de labels comme Fourchette verte, Fourchette verte Ama Terra, Fait maison, etc.) et ne proposent pas d'activités ou de sensibilisation.

Pfister Vincent (CG). Je vous remercie pour cette réponse détaillée.

- n° 12 (2026-2031) de Simon Jordan (CG) et Elisa Nobs (CG) relative au pavage dans le quartier du Bourg

Jordan Simon (CG). Cette question concerne le pavage du Bourg. Dans la réponse à la question n° 383, le Conseil communal a admis que le pavage du Bourg n'a pas été réalisé comme il aurait dû l'être. Par ailleurs, dans sa réponse à la question n° 307, le Conseil communal indiquait déjà avoir demandé à l'entreprise mandatée d'entreprendre certaines corrections et retouches.

Notre question est donc la suivante. Les citoyennes et citoyens malvoyants-es et aveugles nous ont fait part du fait que la situation actuelle du pavage n'est pas adaptée à leurs besoins. Nous sommes bien conscients-es qu'il est difficile de trouver des solutions conciliant à la fois les besoins des personnes à mobilité réduite et ceux des personnes malvoyantes ou non voyantes. A cet égard, nous saluons la volonté du Conseil de privilégier des aménagements inclusifs, même lorsque cela implique de faire passer l'accessibilité avant certaines considérations esthétiques.

Dès lors, en début de cette nouvelle législature, quelle démarche le nouveau Conseil communal entend-il entreprendre afin que cette nouvelle réalisation respecte pleinement les normes et concilie au mieux les besoins des personnes non voyantes et des personnes à mobilité réduite?

Moussa Elias, syndic. Votre question me met un peu dans l'embarras, parce que ne n'aimerais pas vous faire l'injure de répéter la réponse donnée par le Conseil communal aux questions que

vous mentionnez dans votre question de ce soir, dans laquelle le Conseil communal a exposé la situation concernant le Bourg étape 1 et le pavage.

Pour rappel, le projet tel qu'il a été validé par le Conseil communal, tel qu'il a été validé par le Conseil général et tel qu'il a été élaboré entre mandataires, a été élaboré, accepté et validé par les représentants-es de l'époque, des différentes associations et notamment les associations représentant les PMR et les personnes malvoyantes également. Le problème réside, comme on a déjà pu l'expliquer, dans l'exécution du projet. En l'état, le Conseil communal ne souhaite pas modifier l'intention qu'il a déjà exprimée dans les réponses aux questions précédentes, à savoir de s'assurer que l'exécution corresponde à l'attente qu'a le Conseil communal et qu'a la population, à juste titre, par rapport au projet initial et dont l'exécution fait à certains endroits défaut. On est en train de corriger tous ces éléments-là. Toute autre posture par rapport à cela a comme conséquence de modifier le projet avec des coûts supplémentaires et des procédures supplémentaires, parce qu'il y aurait alors une modification de projet. On est dans la situation où un projet n'est pas exécuté tel qu'il a été validé, tel qu'il a été souhaité initialement. Le Conseil communal continue de faire pression sur les différentes entreprises en question pour s'assurer que le projet soit exécuté en bonne et due forme, tel qu'il a été imaginé, tel qu'il a été validé par les différentes instances, par toutes les parties prenantes, y compris les représentants des PMR et des personnes malvoyantes. Ces défauts à corriger sont à charge de l'entreprise. Il n'y a donc pas de surcoûts, sous cet angle-là, au niveau du crédit, tel qu'il a été voté par le Conseil général. Comme vous le savez, l'espace public n'est jamais terminé, il est toujours en mouvement. Il se peut que dans le futur le Conseil communal et/ou le Conseil général demandent des modifications de cet espace public. Le cas échéant, évidemment, les différentes parties prenantes seront à nouveau sollicitées et incluses, comme ça a été fait par le passé.

Je tiens encore une fois à relever le fait que le projet initial a été validé dans tous ses aspects par toutes les parties prenantes, par toutes les autorités et que l'on a vraiment une problématique d'exécution actuellement.

Jordan Simon (CG). Je suis à moitié satisfait et me réjouis de voir la suite du projet quand ce sera abouti.

- n° 13 (2026-2031) de Simon Jordan (CG) relative à l'absence de rediffusion des rencontres du mondial de hockey sur glace à la place Georges-Python

Jordan Simon (CG). La place Georges-Python accueille une animation pour le championnat du monde de hockey. Comme d'autres citoyens-nes, j'ai été très étonné, malgré les écrans installés sur la place, que ceux-ci ne transmettaient pas les matchs. Quelle en est la raison, alors que les matchs sont disponibles sur la RTS?

Murith Simon, directeur des Sports. Vous avez pu remarquer que ce championnat du monde de hockey masculin crée un certain engouement. On le voit aussi dans votre question. A son origine, il crée aussi une organisation d'une ampleur assez incroyable, y compris en termes de publicité et de droit d'image. Il faut bien comprendre que, pour une telle manifestation, tout est conventionné entre les villes et régions hôtes, ainsi que les organisateurs. Les organisateurs sont le comité d'organisation au niveau national, la Fédération internationale de hockey sur glace et la société Infront Sports & Media, qui est une société internationale qui gère les droits médiatiques et de retransmission des matchs pour la Fédération internationale de hockey sur glace.

Tout ça fait donc l'objet de conventions et de règles particulières. Par exemple, ils sont allés jusqu'à enlever tous les sponsorings visibles de la patinoire, jusque dans les toilettes. Ça va

vraiment assez loin. L'identité de la Ville de Fribourg sur tout le matériel est aussi vraiment calibrée, ce sont des pourcentages, des mesures, etc. Dans toutes ces règles, il y a notamment l'existence d'une et unique fan zone officielle avec diffusion et celle-ci se situe à la place du Fair-Play, qui est le site de la compétition autour duquel l'IIHF met ses règles. Le Welcome Spot, malgré la volonté de la Ville et le fait qu'elle ait demandé ça lors des négociations, n'a pas pu avoir d'espace de diffusion sur l'écran qui se trouve à la place Georges-Python. Cet espace a été relativement réglementé quant à ce que l'on avait le droit d'y faire et il y a eu aussi un suivi attentionné, tout s'est bien passé. Je vous donne un exemple contraire: l'année passée, à Herning/Danemark, au championnat du monde, la Ville a fait une sorte de fan zone non contractualisée et la conséquence a été qu'il n'y a plus eu de fan zones du tout dans la ville et plus de rediffusion du match de la finale. Sachez que le match de la finale sera retransmis en direct à la place du Fair-Play dimanche soir.

Jordan Simon (CG). Je suis satisfait de la réponse et content que la Ville a essayé de négocier avec les sponsors.

- n° 14 (2026-2031) de Vanessa Cojocar (DAS · WAS), Attila Coursin (DAS · WAS), Sandy Maillard (DAS · WAS), Sébastien Peiry Folly (DAS · WAS), Anne Perriard (DAS · WAS), Célestine Waeber (DAS · WAS) et Lisa Wyss (DAS · WAS) relative à la manière dont le Conseil communal entend mener une politique inclusive des diversités et respectueuse de l'égalité

Cojocar Vanessa (DAS · WAS). Comment le Conseil communal entend-il mener une politique inclusive des diversités et respectueuse de l'égalité sans poste dédié?

La Ville de Fribourg développe une stratégie communale portant sur l'inclusion, la diversité et l'égalité réelle, notamment dans une perspective de genre. DAS · WAS salue cette volonté du Conseil communal, s'agissant là d'une politique essentielle afin de construire une ville inclusive, antiraciste, féministe et queer. Le récent exemple du drapeau arc-en-ciel lacéré sur la place hautement symbolique de l'Hôtel-de-Ville est la fâcheuse preuve de l'importance d'une telle politique.

DAS · WAS regrette déjà le peu de moyens alloués à cette politique "genre" menée au travers d'un poste en CDD à 50%, et ceci uniquement sous l'angle de la lutte contre le harcèlement dans l'espace public, sans pour autant nommer expressément l'égalité femmes-hommes ou une politique LGBTIQ+. A noter que des villes de taille comparable (par exemple Yverdon-les-Bains ou Neuchâtel) se sont dotées d'une politique Égalité – Diversité – Inclusion (EDI) tournée tant à l'interne de l'administration que pour l'ensemble de la population.

DAS · WAS a appris la volonté du Conseil communal de ne pas pérenniser ce poste en 2027, ce que nous déplorons vivement, surtout si l'argument principal devait être financier.

DAS · WAS souhaite dès lors poser les questions suivantes au Conseil communal:

- Dans le contexte actuel de "nouvelle vague" de l'anti-genre en Europe, y compris en Suisse (cf. Commission fédérale pour les questions féminines Backlash et contre-stratégies, n° 47, avril 2026), le Conseil communal juge-t-il opportun de supprimer le peu de moyens alloués à cette politique?
- Combien de personnes sont-elles au bénéfice d'une expertise de genre, en particulier sur les questions d'égalité femmes-hommes et des personnes LGBTIQ+ au sein des services de la Ville de Fribourg?

- Quel est le budget d'un tel poste, soit:
 - a) la charge salariale?
 - b) le budget alloué au poste pour son travail effectif (subventions, sensibilisation, mandats d'étude, événements, etc.)?
- Sans personne experte, comment la Ville entend-elle poursuivre sa politique pour l'inclusion, la diversité et l'égalité réelle?
- Malgré le déficit de la Ville de Fribourg, dernièrement annoncé, le Conseil communal est-il d'avis que l'économie prévaut le vivre-ensemble, l'égalité, l'inclusion et la lutte contre les discriminations fondées sur le genre?
- La Ville de Fribourg est cofondatrice de la Conférence romande OSAIEGCS-LGBTIQ, comme annoncé dans le communiqué de presse du 19 mai 2025. Le Conseil communal entend-il démissionner de cette Conférence?

Il sera répondu à cette question lors d'une prochaine séance.

F. Autres interventions

Delaloye Sophie (PS). Je tiens tout d'abord à exprimer mon soulagement du fait que la place du Fair-Play ne se transformera pas le 26 juin prochain en Place des Grands Hommes et réserve ma diatribe anti-Bruel à l'an prochain au pire et au mieux aux Calendes grecques.

Dans un ton beaucoup moins joyeux et pour faire écho aux paroles que nous venons d'entendre du groupe DAS · WAS, nous devons déplorer qu'en 2026 encore certaines personnes se sentent suffisamment dérangées par des drapeaux aux couleurs de l'arc-en-ciel pour chercher à les vandaliser. Même si ces drapeaux n'ont pas flotté aussi haut que nous l'aurions souhaité, nous remercions la Ville de les avoir mis à l'honneur devant la Maison de ville. Nous tenons également à assurer à la communauté LGBTQIA+ notre plein soutien face à ces actes aussi puérils que révélateurs, révélateurs car ils rappellent combien le combat pour une société véritablement inclusive demeure nécessaire aujourd'hui encore.

Maillard Sandy (DAS · WAS). Lors de la dernière séance du Bureau, le groupe DAS · WAS a fait la demande que les titres civils genrés "Madame" et "Monsieur" ne figurent pas dans les procès-verbaux des séances du Conseil général, du Bureau et des différentes commissions, voire soient supprimés de tout support écrit, ainsi qu'à l'oral, de sorte à tenir compte des diversités de genre présentes dans ce Conseil et, plus généralement, dans la population. Nous remercions le Bureau d'avoir considéré notre demande et d'avoir accepté de supprimer ces titres dans les procès-verbaux des séances du Conseil général et du Bureau.

Aussi, nous tenons à préciser que les sept membres élu·es du groupe DAS · WAS ne souhaitent pas être genrés lorsque l'on s'adresse à elles et eux en séance, mais que l'on utilise à leur égard les formules "chère·x élu·e du Conseil général", "chère·x membre du Conseil général", ou plus simplement "chère·x collègue" ou encore prénom suivi de notre nom de famille, par exemple "Sandy Maillard" ou "cher·ère Sandy Maillard", lorsqu'il s'agit de les nommer dans une prise de parole orale ou de leur octroyer la parole. Vous voyez que l'on ne manque pas de créativité.

Auf Deutsch bitten wir Sie, die kollektive Anrede ‚Geschätzte Mitglied*innen des Generalrats‘ oder ‚Geschätzte gewählte Mitglied*innen des Generalrats‘ zu verwenden. Bei der individuellen Nennung im Redebeitrag oder bei der Worterteilung genügt es, unseren Vornamen und Nachnamen zu verwenden (als Beispiel ‚Sandy Maillard‘).

De même, nous nous adresserons à nos collègues du Conseil général, aux membres du Conseil communal et à toute personne présente dans la salle de la même manière, en ne les genrant pas, et nous utiliserons de manière générale le langage inclusif et épïcène dans nos communications écrites et orales, et ne pouvons qu'encourager nos collègues du Conseil général et les membres du Conseil communal de le faire ou de continuer à le faire pour une meilleure représentativité des personnes.

À cet égard, nous souhaitons remercier la Ville de Fribourg pour le soin apporté à cette question.

Le président. Y a-t-il d'autres interventions selon l'article 73 RCG? Tel n'est pas le cas.

Cette séance se termine à une heure raisonnable. Je vous donne rendez-vous le 27 juin 2026 pour la sortie du président et probablement le 30 juin 2026 pour la prochaine séance du Conseil général.

La séance est levée, il est 21.36 heures.

Fribourg, le 17 juin 2026
MM/nm/ib/jf

AU NOM DU CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

Le président

Jean-Noël GEX



Le secrétaire de Ville adjoint

Mathieu MARIDOR

Annexes mentionnées.